NUMERO SPECIAL

LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 16 JANVIER, 1908. NUMERO 15

VEGREVILLE

—o—

COMMENT SURGIT UNE VILLE DANS L'ALBERTA. UN EXAMPLE DU PRODIGIEUX PROGRES DE CETTE CONTREE.

—o—



L'OUEST CANADIEN, comme l'Ouest des États-Unis, voit souvent naître des villes avec une rapidité étonnante. Hier, des animaux paissaient tranquillement dans cette prairie, aujourd'hui une ville s'élève, poussée on ne sait trop comment, comme un champignon après une nuit de rosée.

Une population affairée se presse dans les rues encore encombrées d'herbes ou d'arbustes, et déjà bordées de magasins pourvus de tout espèce de marchandises. Comment s'est fait ce miracle!

Demandez-le à ces gens énergiques et entreprenants pleins de foi en eux-mêmes et de confiance dans le pays.

Ils vous répondront: "une ville était nécessaire là, nous l'avons bâtie."

Végreville est né tout simplement parcequ'il était nécessaire qu'elle fût là, parce qu'elle répondait à un besoin.

Le Canadian Northern venait de bâtir sa voie et avait établi une station au milieu d'une prairie à peu près déserte, à environ 80 milles à l'Est d'Edmonton. C'était vers la fin de 1905. Trois mois après deux hôtels gigantesques étaient bâtis, des magasins généraux empilaient dans leurs locaux déjà trop étroits, des quantités énormes de marchandises; boulangers, bouchers, médécins, avocats, hommes d'affaires, toutes les professions étaient représentées. Deux banques édifiaient de superbes bâtisses comme pour attester que les affaires, se développant avec une rapidité inattendue peut-être, mais pressentie par les hommes habitués à juger d'un coup d'oeil l'avenir d'une ville et à escompter sur sa prospérité.

Un an après, la population s'élevait déjà à plus de 1,200 âmes. Végreville était incorporée comme ville.

Trois élevateurs étaient déjà construits et regorgeaient de grain, preuve évidente de la fertilité de la région environnante.

Aujourd'hui!

A la fin de 1907, c'est-à-dire à peine deux ans après sa naissance, jetons un coup d'oeil sur Végreville, le chemin parcouru par cette jeune ville, nous montrera peut-être ce que l'avenir doit lui laisser espérer.

Nous avons déjà dit que deux hôtels énormes et très bien aménagés avaient été édifiés à la première heure.

Ils sont situés l'un à côté de la gare, l'autre quatre blocs plus loin au sud, et ils semblent jalouser tous deux la partie principale de la grand'rue. Celle-ci est une, bordée de trottoirs. De beaux magasins aux étalages attrayants en occupent les deux bords. C'est toute la journée un va et vient continuel de gens affairés, cultivateurs qui viennent se ravitailler ou amener les produits de leurs fermes, étrangers venus pour visiter la région et qui n'en peuvent croire leurs yeux, voyageurs de commerce avec leur serviette sous le bras. Tous les costumes sont représentés, la casaque de peau de mouton du Russe, voisine et se considère avec l'impeccable complet américain, la barbe fleuviale de l'Allemagne à pour vis-à-vis, la lèvre toujours fraîchement rasée du Yankee ou de l'Anglais.

On s'interroge en toutes les langues et le "c'est correct" du Canadien-Français fait bon ménage avec l'"all right" du Canadien Anglais.

Cette foule si disparate a cependant un but commun, elle constitue ce qui sera demain le peuple Canadien, et d'un effort mesuré et colossal édifice une des plus grandes nations du monde.

Dans le petit coin du Canada qui nous occupe chacun s'ingénie pour faire progresser Végreville et y réussit à merveille.

Nous ne passerons pas en revue chaque maison, chaque établissement, chaque habitant, c'est pour tous le même résultat magnifique obtenu par les mêmes moyens, courage et entreprise, énergie et prudence.

Regardons plutôt ce qui se fait par la communauté et pour la communauté, c'est la synthèse de tous les efforts.

Un hôtel de ville est en construction. Il se bâtit avec l'excellente pierre extraite d'une carrière voisine et la brique fourni par une briqueterie locale.

La nouvelle mairie est construite d'après des plans absolument nouveaux. Des salles, vastes, bien éclairées, parfaitement aérées et seront reliées par de larges couloirs.

Les sousbassements seront occupés par des réservoirs d'eau, les fournaises et la prison qui contiendra trois cellules.

Au premier étage, une remise pour les pompes et le matériel d'incendie, une écurie pour les chevaux des pompiers. Un dortoir et un atelier prendront tout l'espace.

Le deuxième étage comprendra la salle du conseil de ville, la salle de justice et divers bureaux pour le secrétaire, le trésorier, le solliciteur et les divers comités.

La salle de justice mesurera 45 x 34 pieds, c'est-à-dire qu'elle sera suffisante pendant un grand nombre d'années à venir

L'hôtel de ville de coûtera pas moins de 9,000 dollars.

Depuis le mois d'avril dernier, devançant en initiative, les municipalités de beaucoup de villes plus vieilles et plus grandes, les échevins d'accord avec la Chambre de Commerce, décidaient de créer un marché régulier mensuel

Cette mesure fût accueillie avec plaisir par les citadins et par les agriculteurs des alentours, car elle supprimait un intermédiaire, c'est-à-dire, un bénéfice à prélever sur les produits de la ferme.

Tous les premiers jeudis de chaque mois des files de charrettes lourdement chargées, prennent place sur le marché. Les provisions de toute nature sont mises en vente. On procède aux encans et plusieurs transactions sur les terres se concluent aussi ce jour-là. Une bascule publique et des corals pour les animaux sont placés à la disposition des cultivateurs.

La protection contre les incendies est assurée d'une façon remarquable par une brigade volontaire, dotée d'un matériel des plus modernes.

Une pompe à gazoline d'une grande puissance et un réservoir double cylindre de liquide extincteur, sous haute pression, les échelles et outils divers, sont rangés dans le "fire hall" prêts à être employés en cas d'alerte.

Le matériel d'incendie au complet n'a pas coûté moins de $8,000.

Tous les établissements publics sont également pouvus d'extincteurs d'une grande capacité et dont l'usage en temps utile peut circonscrire un commencement d'incendie.



VEGREVILLE

Un hôpital général est ouvert aux malades sans distinction de race ou de religion. Il occupe une situation splendide sur une ligne de hauteur, où avec l'air salubre les malades jouissent du panorama de la ville.

Cet hôpital est soumis aux inspections publiques et est aidé par les fonds publics. Il fût ouvert au mois d'octobre de l'année 1906.

C'est un beau bâtiment à deux étages construit en bois et en brique. Il est divisé en trois parties. Une maternité, les salles privées et enfin les salles publiques. Il contient en outre une belle salle d'opération avec tous les instruments chirurgicaux requis.

Le personnel est placé dans un pavillon très confortable et les convalescents peuvent sous deux belles verandas se promener aux chauds rayons du soleil.

Des nurses dévoués prodiguent leurs soins assidus aux malades. Elles ont toutes les connaissances nécessaires pour remplir ces devoirs.

La directrice de l'Hôpital, Mme Annie Andrews a sous ses ordres Misses Ruth Parker et Morris.

L'eau.

Jusqu'à présent la ville a été fournie d'une eau excellente et pure par deux puits artésiens.

L'eau pour les citernes en cas d'incendie et fournie par la Vermillon qui a été damée à une faible distance et amont de Végreville. Mais on se préoccupe, étant

WATSON HARDWARE CO.

Vegreville - - - Alberta

QUINCAILLERS

Nous vendons au colon toute la quincaillerie dont il a besoin

Poeles - Materiaux de construction - Harnais

au plus bas prix. Nous avons un commis français.

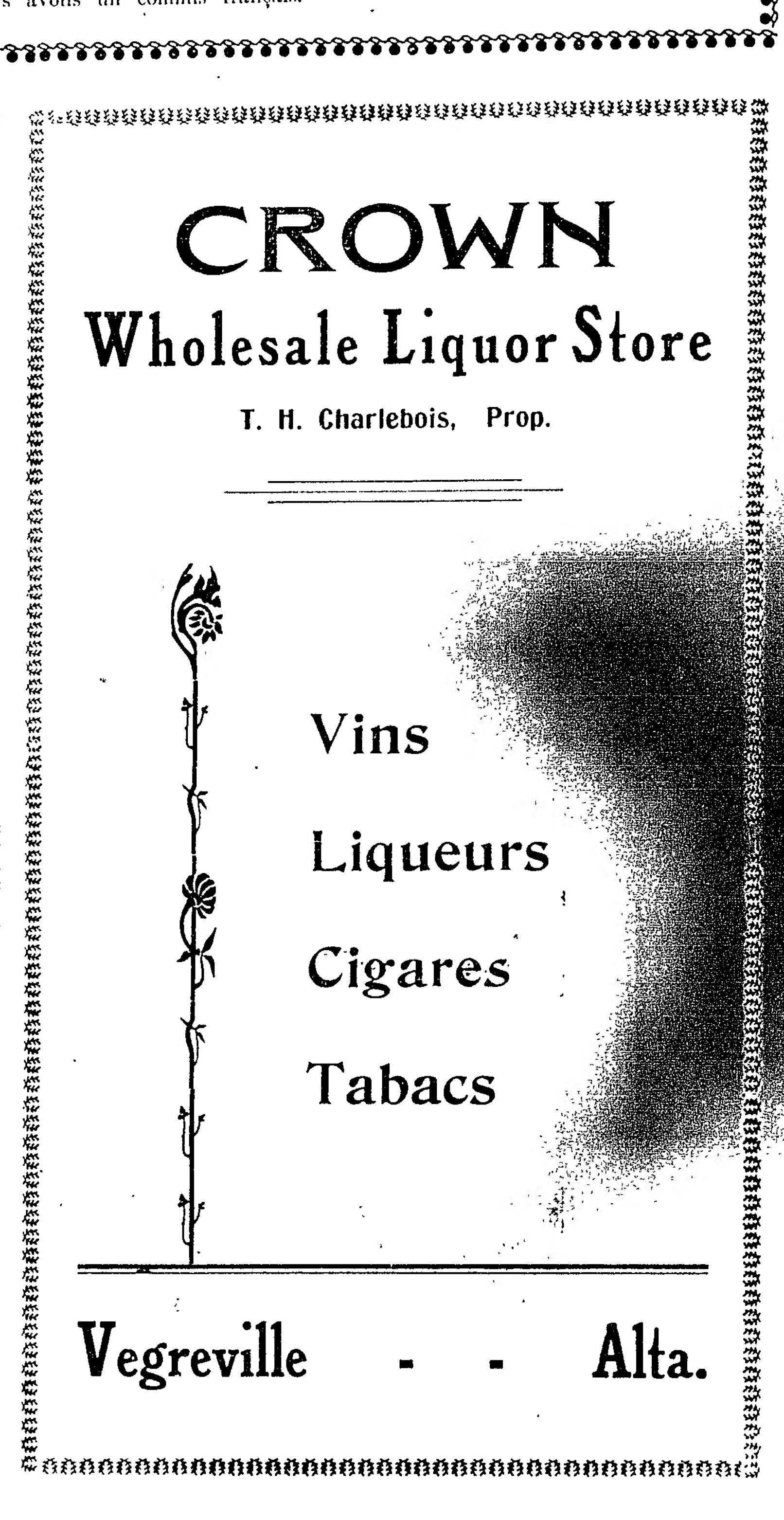
Vegreville Livery Stable

Vente de chevaux par encan ou ventes privées - - -

Chevaux et voitures à louer

P. Sigler, Proprietaire

N. B.—Je m'occupe de conduire les colons.



LE COURRIER DE L'OUEST

seul journal francais des nouvelles provinces

¶ Contient des descriptions de pays, Notes Historiques, Politique, Nouvelles, Littérature, etc., etc. : : : :

¶ Excellent medium pour l'annonceur. : : : : : :

Abonnement :— CANADA, $1.00
ETATS-UNIS, $1.50 ; ETRANGER, $2.00.

LE COURRIER DE L'OUEST
EDMONTON, ALBERTA.

A. C. LAPIERRE

BIJOUTIER - - ORFEVRE

Réparations de montres et bijoux éxécutées avec soin et promptement : : :

Quand vous passerez à Vegreville, ne manquez pas de visiter mon magasin où j'ai un assortiment très complet de bijouterie, coutellerie, etc.

VEGREVILLE - - ALBERTA

donné le développement rapide des besoins, d'organiser un système d'aqueduc qui amènerait l'eau en assez grande abondance pour alimenter presque sans frais une cité de 50,000 âmes.

La prise d'eau se ferait dans un lac voisin d'un niveau plus élevé que celui de la ville, ce qui assurerait une forte pression sans travaux spéciaux.

Télégraphe et Téléphone.

Végreville est relié aux principaux centres de l'Alberta et à toutes les stations d uC.P..R par un un réseau télégraphique.

Le téléphone à grande distance du gouvernement d'Alberta, la relie à Edmonton. Le réseau téléphonique sera bien étendu l'année prochaine.

Une compagnie locale s'était formée dans l'intention de construire une ligne téléphoniqu› jusqu'à St-Paul des Métis. Cette ligne aurait desservi tous les villages situés sur son parcours.

Mais le gouvernement provincial en négocia l'achat et acheta à la ville tout le matériel et les poteaux déjà reunis. Il prit l'engagement formel de bâtir cette ligne dans le plus court délai.

Les colons qui, l'année prochaine s'installeront vers St-Paul bénéficieront de bonne heure de cette commodité.

St-Paul est déjà relié à Végreville par le télégraphe.

Les égoûts.

Le conseil étudie actuellement la construction d'un égoût Avec l'esprit de décision qui le caractérise il ne lambinera pas et peut-être dès l'année prochaine, Végreville pourra s'enorgueillir de cette amélioration après laquelle tant de cités anciennes soupirent.

Les écoles.

Dès que Végreville fut établi, on songea immédiatement à ériger des écoles capables de rivaliser avec celles des villes ou cités voisines.

Cependant comme ils ne pouvaient encore savoir quelle proportion il convenait de leur donner, ils érigèrent une bâtisse provisoire.

Au mois d'août, 1906, il n'y avait à l'école publique que six élèves, mais quelques jours après, le nombre d'élèves devint plus considérable et l'on considéra que le moment de construire était arrivé.

La nouvelle école publique est un beau bâtiment à deux étages, construit en brique rouge et en bois de choix. Il mesure 28 x 60 pieds et contient quatre vastes salles.

Trois professeurs y sont attachés et donnent une instruction aussi complète que possible aux 84 élèves qui déjà fréquentent l'école. Un quatrième professeur sera adjoint avant peu de temps.

L'Ecole Catholique Séparée mérite d'être placée sur le même plan que l'école publique. Elle fût construite dans l'automne 1906 et recevait ses premiers élèves au printemps dernier.

Elle compte déjà 50 élèves et son agrandissement est prévu pour le printemps prochain étant donné l'augmentation rapide de la population Catholique de Végreville.

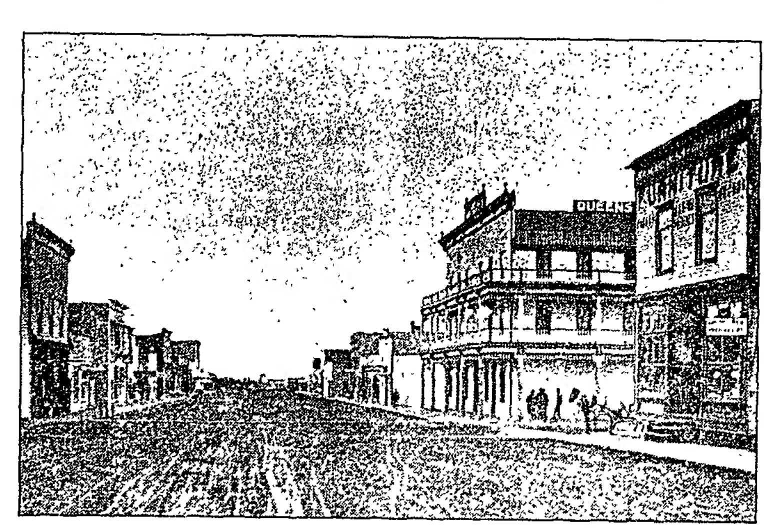
Cette école est sous la direction du R. P. Bernier et les soeurs du couvent font la classe.

Les Eglises.

A tout Seigneur tout honneur. C'est par l'Eglise Catholique que nous commencerons ,car outre tre l'importance de la congrégation, elle a encore pour elle, d'être la première arrivée. Ici il importe de faire une petite disgression qui n'est pas sans intérêt au point de vue historique.

Si nous ne considérons que la ville actuelle au point de vue matériel, comme nous le faisons dans les colonnes ci-dessus, nous n'avons peut-être pas à trop nous préoccuper de ce qui fût la pépinière de Végreville actuel. Cependant c'est de cette pépinière qu'est déjà un bureau de poste de ce nom dans le Nord-Ouest. Le nom du R. P. Végreville, l'un des plus anciens missionnaires du pays, fût alors choisi, et le bureau de poste de Végreville fût ouvert au commencement de 1895.

Nous ne relaterons pas les hauts et les bas de la petite colonie perdue, alors, dans un désert de verdure, loin de partout et sans facilité de communication. Il fallait avoir le coeur bien placé et une foi inébranlable dans l'avenir



Une rue de Végreville.

parti l'élan et c'est grâce à elle que Végreville a eu un essort si rapide éclipsant tout dans les fastes du Nord-Ouest.

En effet, il y avait à quatre milles et demi de là, un petit village fondé par des Canadiens-Français, centre rayonnant de colonisation, qui portait le nom de Végreville. Mais laissons la plume à plus autorisé que nous.

C'est en mars 1894 que des Canadiens-Français arrivant du Kansas, se dirigèrent vers le Nord-Ouest pour y fonder une paroisse M. Jos Poulin, M. Benoit Tétrault et Octave Létourneau partirent en avant pour chercher l'endroit propice.

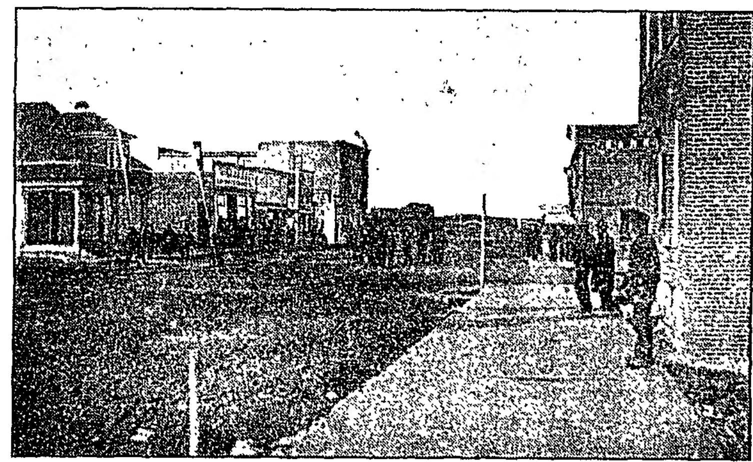
A Calgary, M. Théodore Théroux se joignit à eux. En arrivant à Edmonton nos quatres explorateurs rencontrèrent l'abbé Morin, alors colonisateur pour l'Alberta et qui décida de les accompagner. Ces vaillants choisirent leurs terrains sur les bords de la Vermillon et l'abbé Morin y planta un petit drapeau français.

A la fin du mois d'avril de la pour résister aux dures épreuves qui toujours marquent les premiers pas d'une colonie naissante. Nous reprendrons l'histoire en janvier 1904, date où fût établi la paroisse de St-Martin à Végreville.

Sa Grandeur Mgr. Legal, évêque de St-Albert, vint lui-même y installer le premier prêtre résident, le P. A. Bernier, C. R. I. C.

Jusqu'à cette date, les familles de la région, presque toutes Canadiennes-Françaises, avaient été visitées de temps en temps par le P. Boulenc, O. M. I., et M. E. Dorais, curé de Fort Saskatchewan. Monseigneur donna à la paroisse naissante le nom de St-Martin. La première église, servant en même temps de résidence au prêtre était une cabane de terre, de 6 ou 7 pieds de haut, sur une longueur de 30 pieds et une largeur de 14

Dès le printemps on s'organisa pour avoir une Chapelle plus convenable. Au prix d'efforts inouïs tout le gros bois pût être scié et



Une rue de Végreville.

même année après avoir entendu la messe à Edmonton, les nouvelles familles partirent vers la Vermillon et elles arrivèrent le 2 mai à l'emplacement choisi, sur lequel, selon le journal tenu par un membre de la nouvelle colonie, "Le petit drapeau de l'abbé Morin flottait encore...!

Le nom de Saint-Joseph de Mazenod fut d'abord choisi par la colonie, mais le gouvernement ne l'accepta pas, parcequ'il existait transporté d'une distance de 40 milles. Le bois à finir fût charrié d'Edmonton, qui était la ville la plus voisine et que l'on ne pouvait atteindre qu'en deux jours de voyage.

Au mois d'avril une petite chapelle était debout et pouvait tant bien que mal loger l'assistance.

A la fin de la même année, le R. P. J. Garnier, C. R. I. C , vint rejoindre le P. Bernier. Différentes Missions furent organisées autour de la mission St-Albert et visitées tous les mois par l'un ou l'autre père de Végreville.

La petite colonie espérait que le C. N. R. alors en construction passerait dans le village, mais il n'en fût rien et le tracé fût fait 4½ milles au nord.

Après un instant d'hésitation, on prit une décision héroïque

Puisque le chemin de fer ne venait pas à Végreville, Végreville irait au chemin de fer! Et sans autre forme de procès, on décida de déménager..... les maisons.

Ce projet d'allure bien américain fût immédiatement mis à exécution et l'on peut pendant quelques jours ce spectacle extraordinaire d'une douzaine de maisons voyagent à travers les champs.

A la fin de 1905, le chemin de fer fût inauguré; la population du nouveau Végreville, doubla immédiatement, tripla, quadrupla et fit tant et si bien qu'elle occupe aujourd'hui la place que l'on sait.

Ce tribut payé à l'histoire revenons à nos églises.

21 acres de terre furent achetés par la congrégation Catholique dans les limites de la ville Une souscription ouverte à la fin de 1906 donna $1,100.00 en six semaines.

La nouvelle église fût commencée dans le mois d'octobre et fût bénie par Sa Grandeur Mgr Legal le 16 décembre.

Un couvent provisoire avait été construit ainsi que le presbytère.

Sans perdre de temps, l'école Séparée fût organisée et obtint le magnifique résultat que l'on sait. Les classes se faisaient au couvent. L'instruction suivant les différents cours y est donné par les Rdes Soeurs de la Providence de St-Brieux et Miss Anne Doyle.

Le couvent devenu dès la première année trop petit a dû être remplacé par une construction spacieuse bien que très simple. Le nouvel établissement n'est pas encore tout à fait terminé, mais le sera dans quelques jours. Son inauguration aura probablement lieu dans le courant de ce mois.

Le nouveau couvent aura grande allure malgré sa simplicité. Il est à trois étages et mesure 50 x 60 pieds. C'est une des plus belles bâtisses de Végreville.

Le district scolaire légalement organisé sous le nom de St Martin's R. C. S. S., a fait l'inauguration de 8 lots en face du nouveau pensionnat.

Une magnifique école de brique doit être construite dans le courant de l'année prochaine. Ces deux institutions sous la même direction se complètent d'une manière heureuse.

Pour répondre au voeu général de la population de Végreville, tant protestante que catholique on va dès l'année prochaine probablement construire un hôpital général qui sera dirigé par des religieuses.

Cette demande est un hommage public rendu au dévouement et à l'esprit de sacrifice de religieuses, et tous, nous nous en rejouissons

Un jour qui fera époque dans l'histoire de la paroisse a été le jour de la bénédiction d'une magnifique cloche pesant 1,538 livres et qui a été généreusement offerte à l'église par un paroissien, M. A. Hartman.

A cette occasion nous avons eu l'insigne honneur de voir deux évêques à Végreville: Sa Grandeur Mgr Legal, venu pour con-

sacrer la cloche et Sa Grandeur Mgr Pascal qui avait eu la bonté d'accepter notre invitation.

La paroisse de St-Martin de Végreville est une des plus importan-



LE LABOUR

tes après celle d'Edmonton. Elle compte actuellement trois prêtres, les P. P. Bernier, Maur et J. Garner. Deux Pères s'occupent du ministère dans la ville et le troisième apporte aux familles éloignées le baume de la prière.

Les missions desservies par les Pères de Végreville une fois par mois sont Brosseau, Spring Creek. Lloydminster, Vermillon, Ranfurly, Viking et Holden.

Comme on le voit, les catholiques occupent une place prépondérante à Végreville et l'avenir leur apparaît sous les plus riantes couleurs.

Diverses dénominations protestantes possèdent aussi des églises ou temples à Végreville. Les Méthodistes et les Presbytériens se partagent à parts à peu près égales la population protestante.

L'électricité.

Depuis plus d'un an, Végreville est éclairé à l'électricité. L'installation est aussi bonne qu'on peut la désirer et le dynamo est actionné par un moteur à gazoline.

Matériaux de Construction.

Les matériaux de construction abondent dans le district, moins le bois, encore qu'à une cinquantaine de milles au nord, il y a de magnifiques forêts.

Il y a une grande carrière de pierre sur la ferme de M. G. W. Robertson. Cette pierre est du grès de belle qualité, qui a une teinte bleuâtre est très dûre, résiste à toutes les intempéries.

Le droit de développemen appartient à la Western Timber and Mines Co., mais la ville en extrait pour construire.

Indépendemment de cette ressource, les bancs d'excellent argile qui constituent le sous sol ont permis l'installation d'une briqueterie qui fournit une belle brique rouge très dûre et de première qualité.

Une deuxième briqueterie sera installée dès le printemps prochain.

De grandes quantités de bois de construction sont toujours à la disposition des acheteurs chez M. A. T. Walker de la Walker Lumber Co. Une manufacture de portes et chassis, la seule qui soit établie entre Edmonton et Prince-Albert, travaille avec acharnement et peut à peine fournir à la demande. Six machines ont travaillé toute l'annee sans s'arrêter une heure, et M. Charles Gordon, le propriétaire de la fabrique en attend

quinze autres, qui sont en route.

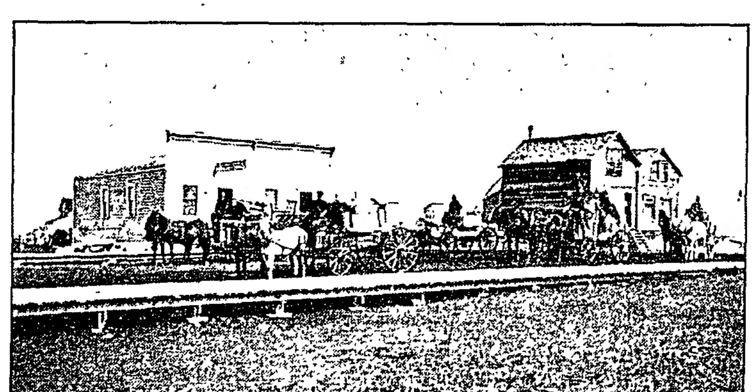
Les Machines Agricoles.

Des dépôts d'instruments et de machines agricoles réunissent dans leurs cours tout ce que les fermiers des environs peuvent exiger. Tout est représenté depuis l'humble charrue à main jusqu'à la puissante bateuse à vapeur ou à gazoline.

Il se fait dans cette branche du commerce un chiffre d'affaires très élevé, qui va s'accroissant sans cesse au fur et à mesure que les terres sont mises en exploitation.

Les Mines.

La question du combustible est



COLONS ARRIVANT A VEGREVILLE

une des plus graves dans les champs de prairies, surtout sous notre climat où les hivers sont généralement rudes.

Mais à Végreville, le problème de chauffage est résolu de la façon la plus heureuse et aussi la plus inattendue.

Ce fût tout d'abord, la Canadian Northern Railway Co., qui en creusant un puits pour le ravitaillement d'eau des locomotives, rencontra à environ 150 pieds de profondeur, une veine d'excellent charbon, de 11 pieds d'épaisseur.

M. T. A. Walker, creusant lui aussi, pour faire un puits, trouva un autre filon de 7 pieds d'épaisseur. Ces mines vont être mises en exploitation sans délai. Non seulement la ville sera approvisionnée, mais ce combustible qui, comme qualité, peut rivaliser avec le meilleur, trouvé jusqu ici dans l'Alberta Nord, pourra être expédié en grandes quantités dans le district de la Saskatchewan et du Manitoba.

Cette nouvelle source de revenue est une assurance de plus que Végreville a un bel avenir.

La Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce fût instituée il y a 23 mois, c'est à-dire, aux premiers jours de Végreville.

Elle compte aujourd'hui cinquante membres tous plus énergiques les uns que les autres et

tous prêts aux plus dûrs efforts pour assurer l'avenir de la ville, de leur ville, pouvons-nous dire.

Plus encore que tous les autres membres de la communauté. ils ont fait preuve d'initiative et de tenacité. La prospérité de Végreville est le fait de leur publicité intelligente, de leur libéralité et surtout de leur confiance raisonnée. dans l'avenir.

Tant que Végreville comptera dans sa population des citoyens aussi trempés, elle peut être certaine de sa prospérité.

Les mêmes éloges peuvent être faits à la municipalité, qui, pour 1907, était composée comme il suit: William Cléments, maire; MM. McKenzie, Gorden, Thompson, Trump et Goodwin, conseillers.

Et puisque nous parlons de ceux qui ont le plus fait pour développer Végreville et son district, nous devons payer un juste tribut au "Vegreville Observer", journal hebdomadaire édité par M. A. L. Horton qui, plus qu'aucun autre genre de publicité a contribué à l'essort prodigieux de Végreville

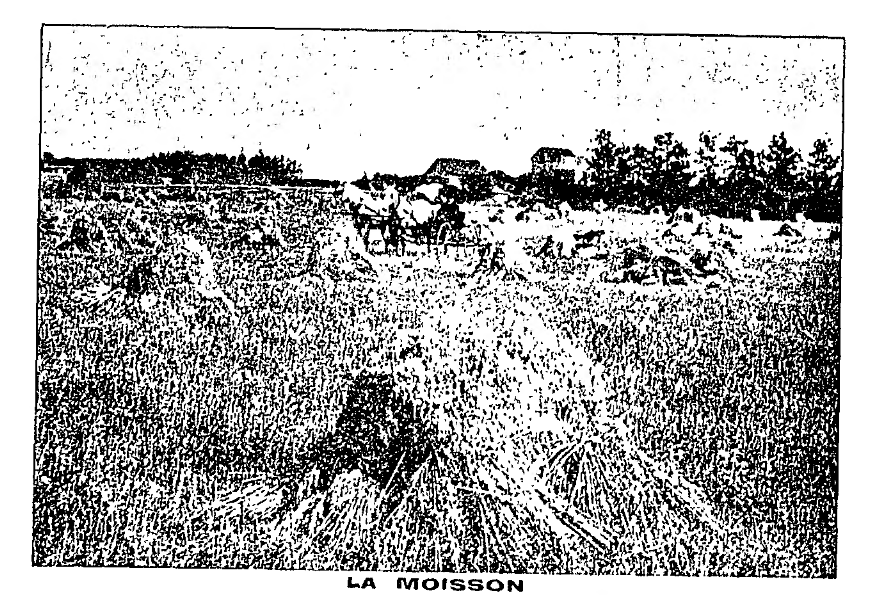
M. A. L. Horton est u npionnier du journalisme, dont l'initiative est amplement démontrée par le seul fait, qu'il faisait paraître son journal alors que la ville ne comptait encore qu'une quinzaine de maisons.

Un journal est en quelque sorte l'âme d'un peuple, il exprime bien les sentiments qui agitent toute une population et par lui nous apprenons, comme c'est le cas pour Végreville, tout ce que l'énergie et la foi indomptable en l'avenir peuvent réaliser.

Tout à Végreville est à l'unisson, même l'avocat, l'unique avocat, M. F. A. Morrison.

C'est un "Self made man" dans tout ce que ce terme peut contenir de flatteur.

Gradué de l'université Dalhousie à Halifax, mais sans un sou.



LA MOISSON

Vaillant, il fût tout à tour employé à battre le grain dans le Manitoba, puis à construire le C.N.R Il essaya d'avoir du travail sur

le C.P.R. ne put réussir et passa deux jours sans manger avec pour dortoir les flancs d'un réservoir sur la voie ferrée, à Lethbridge.

Au mois de septembre 1901, il était teneur de livres à la Northern Lumber Co. de Raymond. En mars 1905 il acceptait un emploi chez MM. Jones & Gorden, avocats de Régina. Il travailla ferme pour gagner l'argent qui lui était nécessaire pour passer l'examen qui devait lui donner le droit d'exercer dans les Provinces du Nord-Ouest. Son examen passé avec succès, il avais le choix entre, rester associé avec ses anciens employeurs ou aller s'etablir à Végreville.

Il n'hésita pas une minute et s'installa à Végreville en janvier 1906. Il lui restait alors la modique somme de 7 dollars Mais il avait au coeur une inépuisable source d'énergie et une volonté opiniâtre. Il fût élu premier maire de Végreville et beaucoup d'amélioration lui sont dues. Il est aujourd'hui solliciteur et secrétaire-trésorier de la ville

* * *

Les Canadiens de langue Française occupent une large place à Végreville.

M. Benoit Tétreau prend rang parmi les pères de la ville actuelle par la diversité de ses entreprises toutes prospères.

Il est avec M. McIntyre, directeur de la "Alberta Land and Loan Co. Ils sont tous deux bien placés pour renseigner les acheteurs de terres, car ils connaissent à fond la contrée.

Nos lecteurs ont déjà vu que M. Benoit Tétreault en compagnie de M. Poulin et Octave Létourneau sont avec les véritables fondateurs de l'ancien Végreville

Ils ont mieux que personne activé le progrès de la région tout le monde leur en est reconnaissant.

M. Charlebois, propriétaire du seul magasin de vente en gros de liqueurs autorisé à Végreville, s'est installé en mai 1906. Il vend également des cigares et des cigarettes. Son magasin a été en parti détruit par un incendie le mois dernier, mais loin de se décourager, M. T. H. Charlebois a réédifié son magasin et continue son commerce de plus belle.

M. Lapierre.

Monsieur A. C. Lapierre, quoique âgé de 23 ans à peine et dans l'Ouest depuis huit mois seulement, se voit à la tête d'un commerce de bijouterie qui, de jour en jour devient plus important.

La grande popularité dont il jouit parmi les gens de Végreville et des alentours nous font prévoir pour M. Lapierre un brillant avenir.



A. C. LAPIERRE

Pour peu que le succès que l'a favorisé depuis son arrivée dans l'Ouest se continue, nous aurons le plaisir de le voir acquérir non seulement l'aisance, mais bien la fortune.

Nous n'hésitons pas à mentionner M. Lapierre comme exemple de ce que peuvent faire nos jeunes dans ce pays de l'Ouest. Avec de l'ambition et de l'énergie, les jeunes réussiront toujours dans l'Ouest Canadien.

Les Banques

La Banque des Marchands avait établi une succursale dans l ancien Végreville et s'installa dans la nouvelle ville dès sa création. Elle occupa d'abord un modeste logis, mais sa bâtisse permanente fût terminée vers la Noël et immédiatement occupée.

La Banque des Marchands a bâti la première maison de brique de Végreville.

La Banque de Commerce occupe encore ses bureaux temporaires. Elle commencera au printemps, la construction d'un édifice en brique et pierre.

Chemins de fer.

Nous avons déjà dit que Végreville était desservi par la ligne centrale du C.N.R. La station sera aggrandie sous peu pour qu'elle réponde d'une manière satisfaisante aux besoins du traffic.

Mais Végreville étant le centre d'une fertile région ne peut manquer de devenir le point de départ de nombreuses ramifications de railways.

Déjà trois lignes importantes sont projetées, l'une de Végreville vers le Lac La Biche, et plus au nord, l'autre de Végreville à Athabaska Landing. Cette dernière ne serait que le prolongement naturel de la ligne de Medecine Hat —Végreville, projetée également.

Végreville deviendra donc le noeud de ce réseau et le commerce se centralisera là.

La Région.

Et maintenant, parlons de la région environnante.

La vallée du Vermillon est considérée à juste titre comme le jardin de l'Alberta-Nord, pourtant si fertile.

C'est que cette vallée réunit toutes les conditions, sol nivelé, propice à l'égoutement, bien arrosé par des creeks nombreux, avec une multitude de petits lacs.

La terre de qualité excellente est facile à travailler par suite de l'absence presque totale de végétation arborescente, absence qui est due aux formidables incendies, qui, il y a un demi siècle, ravagèrent le Nord-Ouest.

Végétation luxuriante, climat favorable, tout concours à attirer le colon à la recherche d'un "home."

Ce que nous disons est si vrai que la région de Végreville est une des plus peuplées de l'Alberta.

Le récensement de mars 1906 accuserait une population de 12,000 âmes et il n'est pas trop exagéré d'en accorder 20,000 à la fin de l'année 1907.

150,000 acres de terre cultivables, au bas mot composent le district immédiat de Végreville.

150,000 acres qui seront mis en culture avant que 10 ans se soient écoulés.

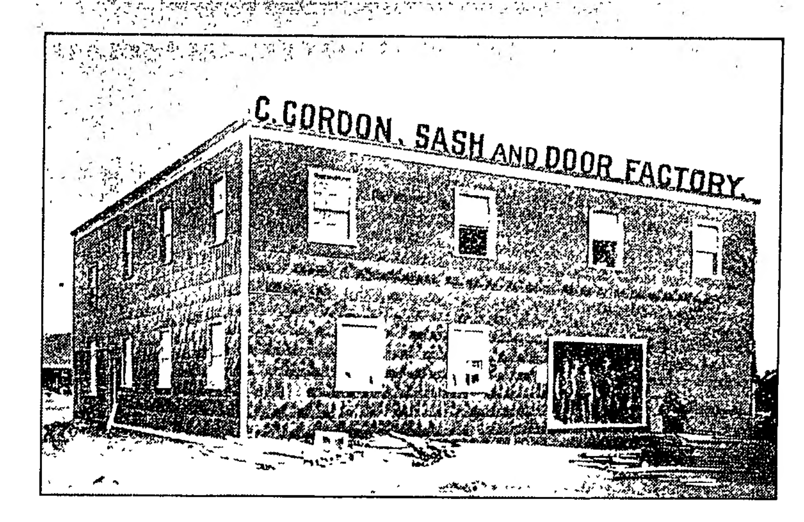
Il y a de cela quelques années à peine, d'immenses troupeaux dans la prairie, la culture était peu en honneur. A peine les "ranchers" d'alors cassaient-ils une dizaine d'acres pour récolter une petite provision d'avoine.

Mais le temps est changé, les chemins de fer ont déroulé leurs rubans d'acier sur la pleine, l'âge du ranch est passé.

Celui de la culture extensive a vu le jour et depuis il a marché à pas de géants.

La charrue conquérante pacifique a déchiré la glèbe fertile sous le lent, mais irressistible effort du boeuf au regard doux

Ce procédé peu coûteux, mais peu rapide a été vite délaissé,



La manufacture de C. Gordon

les chevaux, les lourds chevaux de labour ont fait gémir les traits sous leur émolure renflée avec grâce.

Mais, plus vite! plus vite! est le mot d'ordre, et maintenant la machine à vapeur, ou à gazoline, traînant 4, 5, 10 socs quequerois, éventre à la hâte le sol encore inviolé.

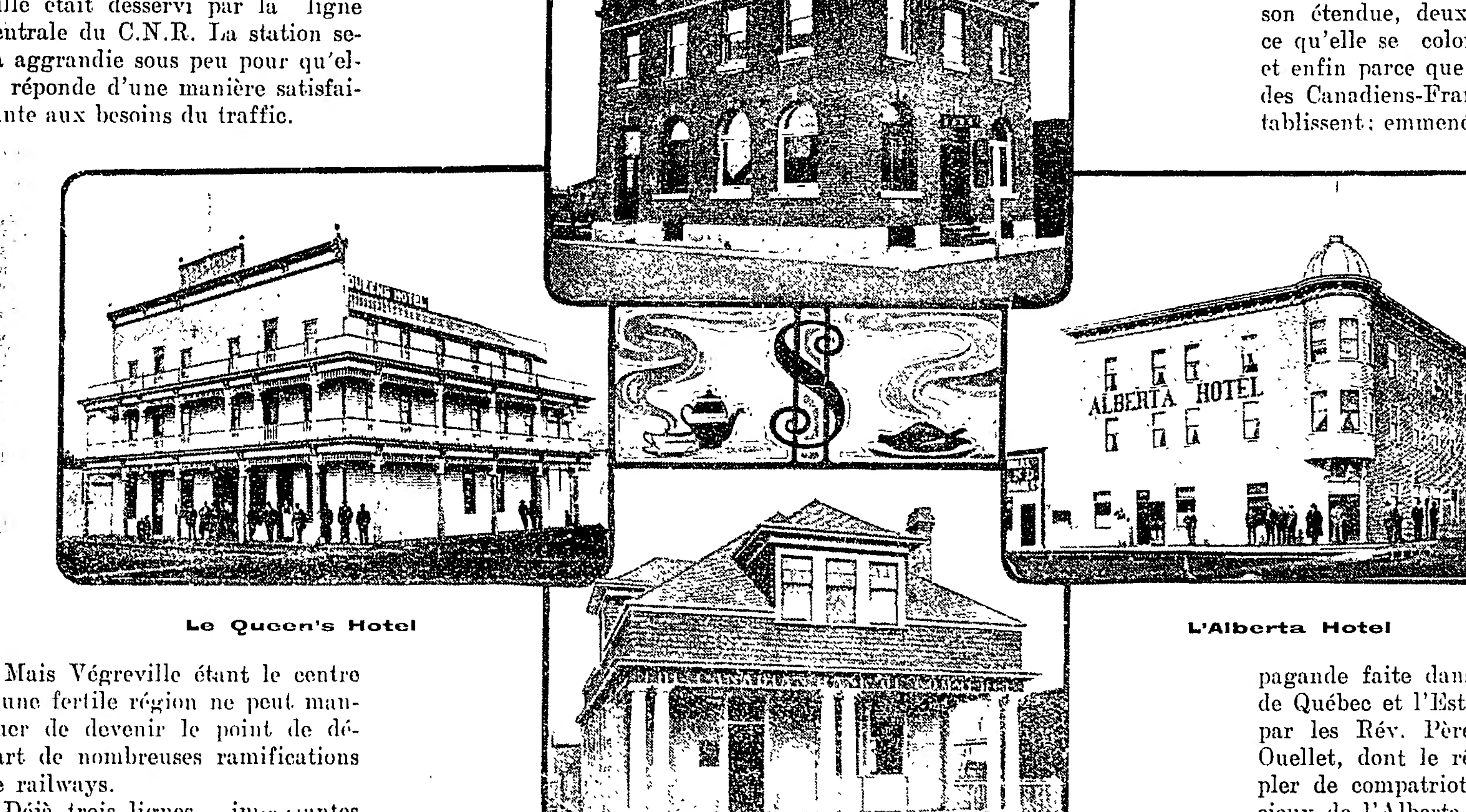
D'immenses champs verts au printemps, dorés l'été, s'étendent à perte de vue. Le blé ondule aux souffles légers de la brise, comme une mer dorée par les reflets du soleil couchant.

Tous les jours, la surface en culture, c'est-à-dire le capital en rapport, s'accroît davantage.

Mais il faut des machines pour cultiver, il faut des animaux pour la ferme, il faut bâtir sa maison, il faut la meubler, il faut aussi vendre les produits du sol, blé avoine, oeufs, beurre, légumes.



La Banque des Marchands



Le Queen's Hotel

L'Alberta Hotel

La Banque de Commerce

Et Végreville est le marché tout indiqué, et Végreville est le centre où l'on trouve tout ce qui est nécessaire au fermier.

C'est à Végreville que tout afflue et reflue.

Ce n'est pas seulement la ville des citadins, c'est mieux, c'est plus, c'est la ville des cultivateurs. C'est le coeur de la région.

Tout le district est fier de sa ville, et tous les habitants la veulent, plus active que ses actives voisines, plus grande, plus prospère. Voilà pourquoi Végreville a un avenir qui éclipsera son passé pourtant brillant.

150,000 mille acres de terre fertile dont le moindre pouce sera mis en culture et qui donneront la vie à des milliers de personnes, suffisent largement à assurer le développement et la prospérité d'une ville. Mais Végreville a d'autres cordes à son arc.

Un chemin de fer venant du sud, et deux autres se dirigeant vers le nord, ouvriront à son commerce d'immenses champs d'action.

Nous ne nous occuperons pas du Sud, car là, sa place pourra être contestée par les villes qui se créeront sur leGrand Tronc Pacifique, toute notre attention se portera vers le nord où sa supermatie s'exercera sans rivalité à craindre.

L'immense Région comprise entre Végreville et le Lac La Biche mérite une mention toute spéciale. Premièrement, parcequ'elle est cultivable et fertile dans toute son étendue, deuxièmement, parce qu'elle se colonise rapidement et enfin parce que ce sont surtout des Canadiens-Français qui s'y établissent: emmenés là par la propagande faite dans la province de Québec et l'Est des Etats-Unis par les Rév. Pères Therien et Ouellet, dont le rêve est de peupler de compatriotes ce coin précieux de l'Alberta. Mais pour arriver à cela, il faut se presser, car bientôt il sera trop tard.

Depuis un an à peine, on a jeté les bases de quatre nouvelles paroisses: St-Victor, St-Edouard, St-Vincent et St-Louis de Moose Lake, lesquelles peuvent déjà rivaliser avec les paroisses plus anciennes des alentours d'Edmonton.

Elle est d'ailleurs tellement favorable et nous serions si heureux de voir des compatriotes s'en emparer rapidement que nous publierons sous un travail spécial et très documenté.

L. Gully & Co.

Ferronnerie et Quincaillerie

IMMENSE STOCK
MEILLEURE QUALITE

Nous faisons une spécialité de fournir au colon tout ce dont il a besoin, dans notre ligne de marchandises.

Prix Raisonnables

L. GULLY & Co.

Vegreville - - - Alta.

CLUTE & WALKER



Meubles, Tapis,
Rideaux, Prelarts,
Tapisserie,
Papier tenture,
Pianos et Orgues,
Machines a Coudre "Singer"

Vegreville - - Alberta

CHAS. GORDON

Manufacturier de Portes et Chassis

Je puis remplir vos commandes. Vous n'avez pas besoin d'aller dans d'autres centres. J'ai 16 machines qui fonctionnent continuellement : :

Vegreville - - Alta.

THE A. I. WALKER LUMBER CO.

Commerçants de Bois

BOIS, BARDEAUX, LATTES, CHAUX, CIMENT, PAPIER, PORTES ET CHASSIS, MOULURES, ETC., ETC.

Marchands de brique en gros et détail

BUREAU CHEF : VEGREVILLE
Cours à Vegreville, Lamont, Mundare et Tofield

The Vegreville Drug CO.

Drogues et Papeteries

VEGREVILLE - - ALTA.

THE Alberta Hotel

Toute est neuf et moderne.
Cuisine excellente : :
Vins et liqueurs de premiere qualite : : :
Cigares de choix : :
Salles d'echantillons : :
$1.00 et $2.00 par jour

McAllister & Fils, Props.

VEGREVILLE - ALTA.

UNE REGION DE COLONISATION.

Le Moose Lake.

Le Moose Lake se trouve dans le township 61, rang 6, c'est-à-dire au nord de St-Paul des Métis et à environ 35 milles de ce point.

La région est essentiellement favorable à la colonisation et nous désirons appeler sur elle l'attention de nos lecteurs en quête d'un homestead.

Le terrain aux alentours du lac est sensiblement plât, avec une légère pente vers les lacs fréquents et les creeks non moins nombreux.

Il est donc parfaitement égouté.

Le sol est composé d'une couche de terre humique ou terrenoire d'une épaisseur moyenne de un pied et demi. Le sous sol est généralement argileux.

La culture sera très fructueuse dès que les voies de communication rendront le transport des produits plus facile.

L'élevage est l'industrie pratiquée actuellement.

Le foin est abondant dans les coulées des creeks, au bord des lacs et sur un immense marais, accessible à la faucheuse. Il est de très bonne qualité.

Le combustible est fourni par de nombreux taillis. Le bois de construction ne fait pas défaut non plus. Un moulin à scie marchera probablement tout l'hiver.

En outre des lacs et ruisseaux, l'eau se trouve très facilement dans des puits peu profonds.

Elle est fraîche, très bonne à boire, favorable à la cuisson des aliments.

Le poisson blanc et le brochet abondent et constituent un appoint sérieux pour la nourriture du colon.

Les sauvages placés sur la réserve voisine, tuent très souvent des orignaux, des cariboux et des daims. Le menu gibier, (lièvres, poules de prairie, perdrix,) abonde. Il y a aussi quelques animaux à fourrure, tels que le rat musqué, le vison, la loutre.

Détail curieux, qui s'explique par la présence des sauvages et la chasse acharnée qu'ils leur font, il n'y a pas de coyottes dans la région.

Inutile de dire que cette absence des loups de prairies et vue avec plaisir par les colons.

On attribue au voisinage de nombreux petits lacs, l'absence de gelée hâtive qui caractérise la région.

Le pays est arpenté depuis cette année seulement. M. Ouellet, frère de l'ancien curé de Beaumont s'y installa cette année au printemps Il est parconséquent le premier colon de la région. Immédiatement après lui de nombreux Canadiens et des Français vinrent s'établir.

On compte 85 colons actuellement. Il n'est pas douteux que dès le printemps des Canadiens venant des Etats-Unis ou de la Province de Québec viendront prendre possession de ces belles terres.



W. T. CLEMENTS, maire de Vegreville, 1906-07.

Nous ne saurions trop les y encourager.

On se rend au Moose Lake par Végreville, Brosseau, St-Paul.

Pour terminer nous dirons que le chemin de fer projeté de Végreville ou Vermillon à l'Athabaska Landing, traversera la région de Moose Lake et donnera une valeur inestimable à ses terres.

Le Rév. J. A. Ouellet, 306, rue St-Antoine, Montréal, et le R. P. Therien, St-Paul des Métis, Alta, donneront, sur demande, tous les renseignements concernant cette région.



REV. P. BERNIER, curé.



REV. P. MOUREY.

REV. P. JEAN GARNIER

L'Eglise.

Le Couvent

Le Presbytere

LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 16 JANVIER, 1908. NUMERO 15.

Grand Banquet Offert à l'Hon. Sénateur Roy

à l'Hotel Astoria par les Citoyens de St. Albert.

Sa Grandeur Mgr. Legal et les Hons. Rutherford et Cross Présents
Remarquable Discours Prononcé par le Heros de la Fête

Janvier 15.

St-Albert. .

La petite ville de St-Albert est en liesse.

De toute les parties de district il arrive à tout instant des voitures amenant deux, quatre et même jusqu'à six délégués au banquet que les citoyens de St-Albert offrent à l'Hon. Sénateur Roy, pour lui témoigner de leur haute approbation de sa conduite depuis qu'il est au Sénat.



LUCIEN BOUDREAU

Il y a deux ans, le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, à la demande des Canadiens-Français de l'Alberta, appelait notredistingué compatriote, le Dr Roy, à siéger au Sénat. Nomination très populaire, et qui ne pouvait manquer de rencontrer les vues de la grande majorité. D'ailleurs eussions-nous eu des doutes sur l'opportunité de cette nominotion, ces doutes aujourd'hui ne nous sont plus permis.

En effet, après nous avoir dignement représenté à Ottawa et s'être fait le champion de nos droits et de nos réclamations, qui auprès du gouvernement furent très souvent exaucés et toujours reçues avec justice. Nous disons donc que l'Hon. Sén. Roy avait droit à la reconnaissance de ses concitoyens: Aussi le but des organisateurs de ce banquet était de leur donner l'occasion de témoigner publiquement de leur reconnaissance et de la confiance qu'ils ont dans le héros de la fête.

Le nombre des sièges était limité à 125 et c'est avec le plus grand empressement que de toutes les parties de notre vaste district de St-Albert, on s'était rendu à l'invitation des organisateurs.

Les figures réjouies se souriaient les propos gais et alertes, les exclamations joyeuses se croisaient.

Mais il faut le dire, les décorations splendides des salles et l'amenagement tout spécial que M. Charles Vinet avait ordonné, contribuèrent pour beucoup au succès de la fête.

La salle du banquet avait été l'objet d'attentions toutes particulières. Les murs disparaissaient sous de larges tentures aux couleurs nationales.

Une table disposée en forme de fer à cheval et nombre d'autres étaient disposées ici et là; de ces ces tables s'élevait le parfum des mets succulents que Vatel luimême aurait humé avec délice.



H. B. DAWSON

Vers dix heures, tout le monde se réunit dans la salle des agappes.

Dès le début de la soirée, M. Fleuri Perron, Maire de St-Albert, souhaite la bienvenue à tous et particulièrement au héros de la fête et aux visiteurs.

Autour des tables on remarquait les Hon. MM. Rutherford et Cross,MM.H.W. McKenney, député de St-Albert et J.R.Boyle, le représentant du district de l'Esturgeon, Sa Grandeur Mgr Legal, les Ré. Pères Merer et O'Kuyssen, MM. J. A. Morris, C. Carry, P. Lessard, J. T. Labissonnière, L. Arsenault, Léo Savard, H. A. McKay, Dr Quesnel, W. L. Déchène, T. Lavoie, G. Drapeau, J.B.O'Connor, H.McCosham, O. St-Germain, O. Tessier ,E. Tessier, F. Perron, Maire de St-Albert, H. S. Young, J. H. Picard, Dan Maloney, D. Thibaudeau, W. Gariépy, J. Chave, H. D. Dawson, J. McLane, J. Vannasse, J. H.Gariépy, J.Léonard, A.Boileau, M. Kemble, Mike Hogan, E. Gorman, G. Ladéroute, J. A. Lessard, M. Hittinger, R. McGillis, John Donly, A. Thurner, N. St-Jean, P.E.Thermen, Jack Moffley, S. Leroux, E. Piquette, J. Coulombe, E. Menard, F. Page, A. C. Hébert, J. E. Theriault, O. Allan, F. Flynn, L. Laporte, Dr Giroux, L. Vamacker, F. O'Coffey, M. Dussault, G. D. Gillis, D. H. McDonald, O. Chevigny, H. Hétu, A. Laurendeau, A. Rinquette, G. Mainuel, J. Mills, J. Bellerive, A. McDonald, M. E. Wilson, Geo. Gagnon, M. McGillardry, E. Courchène, N. St-Jean, G. Ouimet, G. Létourneau, J. Laderoute, J. E. Laurencelle, L. J.



F. PERRON

A. Lambert, E. Marceau, A. Le Roy, J. A. Loiseau, Geo. Deslauriers, D. S. McCrea, John Blue, C. E. Beauchesne.

M. Lucien Boudreau propose la santé du Roi, et c'est avec empressement qu'on lève les verres et on chante l'hymne national, "Dieu Sauve le Roi."

Le Président porte la santé de notre hôte et trace une courte esquisse de la carrière politique de l'Hon. Sénateur Roy, il dit les services qu'il arendu à ses compatriotes depuis qu'il est au Sénat.

Le Sénateur Roy se lève et prononce un mémorable discours qui mainte fois fut interrompu par les applaudissements, et que nous reproduissons en entier dans une autre colonne de notre journal.

Le Président donne lecture des messages des personnes suivantes, qui s'excusent de ne pouvoir se rendre à l'invitation des organisateurs de ce banquet.

Hon. M. H. Cushing, E. Stuart, J. A. McPherson, John A. McDougall, Maire d'Edmonton, des Révérends MM. Ethier, curé de Morinville et J.A. Therien, de St-Paul.

Les Santés

Les santés suivantes furent portés:

Le Roi, par le Président.

Notre Hôte, par M. Lucien Boudreau.

Nos Gouvernements, par Dr Tierney.

Notre Evêque, par H. B. Dawson.

Les "Old Timers", par A. C. Hébert.

La Presse, par Jules Chave.

Les Dames, par A. Loiseau.

Et aux-quelles les Messieurs suivants ont répondu.

L'Hon. Sénateur Roy, les Hon. Rutherford et Cross, MM. McKenney, Boyle, Sa Grandeur Mgr Legal, les Rév. Pères Merer, O'Kuyssen, MM, H. Picard, Dan Maloney, John Blue, A. Boneau et Maître Omer St-Germain, et J.H. Morris.

Les chaleureux applaudissements qui ont salué les principaux passages du discours de l'Hon. Sénateur Roy, les vives approbations aux sages paroles de Mgr Legal,et l'exposé clair et précis des besoins de notre Province et de l'idéal de ses habitants par les Hon. Rutherford et Cross eurent tôt fait de déchêner cet enthousiasme indescriptibles, qui à un certain moment a régné dans la salle du banquet. Ces marques d'approbation démontrent bien quelle confiance la population du district a en nos hommes publics et notre clergé.

Enfin, de l'aveu de tous, ce banquet a été un succès sous tous les apports.

Nous regrettons que le manque de temps nous empêche de publier au long les discours qui ont été prononcés, nous nous contenterons d'en donner un court abrégé.

DISCOURS.

L'Hon. Sénateur Roy.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mes amis, que je me lève sous le coup d'une puissante émotion. Cette démonstration toute sympathique me touche profondément.

La vie publique, Messieurs, n'est vraiment intéressante, n'est vraiment tolérable que lorsque vous sentez que vous avez fait votre devoir.

Une démonstration d'amitié et d'appréciation commecelleque vous me donnez ce soir, est un encouragement inappréciable, pour qui que ce soit, à lui faire continuer ce qu'il croit avoir bien commencé.

Cependant, Messieurs, si j'apprécie à sa juste valeur cette marque d'estime que vous me donnez, je vous prie de croire aussi que je n'ai pas la folle prétention d'en être, seul, la cause.

Vous avez voulu, j'en ai la conviction, reconnaître l'honneur que le gouvernement a voulu faire aux Canadiens d'origine française de l'Ouest, en leur donnant un représentant à la Chambre Haute du Canada.

Vous avez voulu, j'en suis sûr, saluer encore une fois, la reconnaissance d'un principe dont nous sommes si jaloux "le respect aux droits des minorités."

Pour ma part, M. le Président et Messieurs, je vous avoue que j'apprécie, hautement, l'honneur qui m'est fait de vous représenter au Sénat.

D'un autre côté, je me rends compte exactement de la responsabilité qui m'incombe, et des engagements tacites que tout homme doit prendre, en acceptant une position publique aussi importante, et aussi honorable.

Je vous déclare sincèrement que si je n'avait pas espéré avoir assez d'énergie, et assez de courage, pour faire face à ces responsabilités, et remplir avec honneur, pour mes compatriotes, la position qui m'était faite, je n'en aurais pas accepté la tâche.

Le développement prodigieux qui s'est produit au Canada, durant les dix dernières années, demande toute l'attention, et le dévouement patriotique de nos Législateurs.

Au commencement de ce vingtième siècle, durant lequel notre pays est appelé à devenir une nation nous n'avons pas le droit de rester indifférents.

Tous, nous avons le devoir de prendre part à l'édification d'une nation saine et vigoureuse.

Mr le Président, permettez-moi, malgré ma jeunesse, de donner un conseil à mes compatriotes:

Soyons sobres, travailleurs, et surtout pénétrons-nous bien de l'esprit public.



Mgr E. J. LEGAL

Dans la formation de nos lois, soit municipales, soit provinciales, soit fédérales, oublions toujours nos intérêts personnels, les intérêts locaux, pour nous occuper de l'intérêt général de nos populations.

Voilà, Messieurs, un principe que, selon moi, nous devrions graver dans l'esprit de nos enfants, et qui devrait être enseigné dans nos écoles.

Celui qui accepte la responsabilité de représenter ses concitoyens dans les conseils de la nation, et qui s'oublie jusqu'à favoriser, en premier lieu, ses propres intérêts, ne mérite pas l'honneur qui lui est fait.

Mr le Président, pourquoi les noms de Cartier, Howe, Lafontaine et McKenzie sont-ils écrits en lettres d'or dans l'histoire canadienne? Parce que ces hommes ont été la personnification du désintéressement et de l'esprit public.

Il y a quelques jour à peine, un de nos hommes publics est disparu. Son ardeur dans la lutte, ses convictions arrêtées et sa grande détermination lui ont suscité des adversaires sans nombre, dans sa vie politique.

Cependant, devant cet homme mort, l'opinion publique n'a eu que des éloges, et du respect pour lui, parce qu'il est admis que, malgré ses prétendues fautes politiques, l'hon. Israël Tarte était imbu de l'esprit public.

Les dernières recommandations qu'il a faites à ses fils sont peut-être le plus bel éloge de cet homme d'Etat, disparu, et en même temps un exemple sublime pour ceux qui restent.

"Mes fils," dit-il", vous avez un journal. Voyez à ce qu'il ne blesse pas les consciences, et ne souille pas les réputations.

"Ne vous querellez pas avec le clergé; restez Français et Catholiques, et loyaux sujets de la Reine et de l'Empire.

"Remplissez vos devoirs religieux comme de bons chrétiens."



A. C. HEBERT

Un homme qui a pu avoir de telles pensées, a dû être un homme de bien.

Mes amis de St-Albert, permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour vous féliciter publiquement de l'esprit public, de l'esprit d'union et de conciliation, dont vous avez fait preuve dernièrement.

C'était un bel exemple à donner à vos concitoyens de la Province, et je ne puis m'empêcher d'être fier, en constatant que les libéraux du District ont été les premiers à le donner.

Votre association politique n'en sera que plus forte et plus effective, pour ne pas être divisée.

Les Canadiens d'origine anglaise et d'origine française du District, ont donné là un bel exemple d'union et de conciliation, en faisant disparaître une division qui n'était pas justifiée, pour faire triompher plus sûrement un principe, et une cause d'intérêt public.

Du reste, Messieurs, c'était à vous à donner cet exemple puisque vous vivez à la source de cet esprit de paix, d'union et de conciliation.

Vous n'avez qu'à tourner les yeux du côté de la hauteur, pour vous inspirer de ces beaux principes, qui ont été si bien pratiqués par votre Evêque distingué.

Monseigneur Legal, permettez-moi de vous offrir l'expression la plus sincère de ma gratitude, pour avoir bien voulu rehausser de votre présence, l'éclat de cette fête.

Vous avez voulu, je m'en doute, continuer ici ce que vous faites partout ailleurs, donner l'exemple patriotique de l'union, et de la conciliation.

Messieurs les citoyens de cette Province, nous devons une reconnaissance infinie à Monseigneur Legal.

La marque d'estime et d'appréciation que vous me donnez, Monseigneur, me touche profondément et je prie Votre Grâce de croire que cette marque d'estime sera celle dont je conserverai le meilleur souvenir.

Ce banquet, M. le Président et Messieur, est peut-être le plus bel exemple d'union que vous ayez jamais donné.

Vous avez réuni autour de cette table, les plus hautes personnalités religieuses et politiques de la Province; vous avez invité vos concitoyens à venir festoyer avec vous, sans distinction d'origine ou politique.

Je sais que plusieurs de nos amis conservateurs me font l'honneur d'être avec nous ce soir. Qu'ils soient convaincus que j'apprécie hautement cet acte gracieux de leur part.

Il est nécessaire dans un pays constitutionnel tel que le nôtre, que nos convictions politiques diffèrent, mais j'espère que jamais ces différents politiques n'interviendront pour briser nos liens d'amitié et compromettre nos relations sociales.

Il a été dit ailleurs que le vingtième siècle serait l'édificateur d'une nation au Canada.

Je vois ici, M. le président, de mes meilleurs amis: des cultivateurs

Qu'ils me permettent de leur dire que leur présence m'honore et me fait grand plaisir.

Messieurs les cultivateurs de cette Province, si nous sommes à édifier une nouvelle nation, je voudrais vous voir comprendre que vous en êtes les principaux édificateurs.

C'est vous qui êtes appelés à faire du Canada, ce que le monde entier veut qu'il soit: un pays producteur et civilisateur.



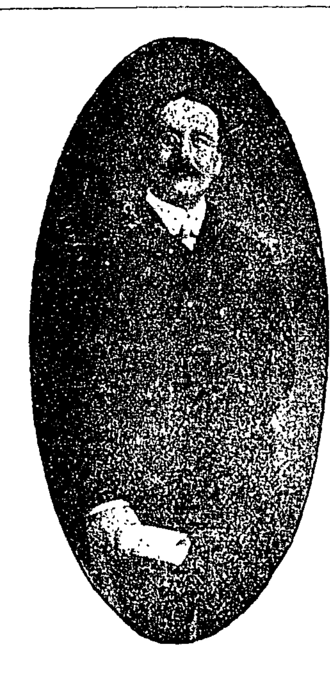
L'HONORABLE SENATEUR ROY

Les immigrants arrivent au pays par centaines de mille; ces nouveaux colons qui, demain seront vos concitoyens; c'est vous qui les ferez ce qu'ils doivent être: des citoyens sobres, loyaux et travailleurs.

Ces nouveaux colons cherchent à améliorer leur condition et croyez-m'en, ils suivront l'exemple que vous leur donnerez.

Vous comprenez. j'en suis sûr, le rôle important que vous avez à remplir.

N'oubliez pas non plus, qu'après vous, vos fils et vos filles auront à jouer le même rôle,



J. A. LOISEAU

C'est pourquoi il est de la plus grande importance pour vous de continuer à soigner leur éducation, soit dans la famille, soit à l'école.

Pour mieux vous faire comprendre le rôle important que vous remplissez dans le monde, permettez-moi, mes amis, de vous communiquer ici une appréciation de vous, faite par une de nos compatriotes des plus distinguées Madame Dandurand, Madame la présidente du Sénat.

Cette appréciation a été intitulée, par Mme Dandurand: "Dignité du Cultivateur."

"Pour moi, dit-elle, rien n'est audessus du cultivateur. Je salue avec respect, sur le seuil de leurs demeures, ces braves familles qui vivent au sein de la belle et honnête nature, dans la pure atmosphère des champs, plus près de Dieu que nous.

"Pour un de leurs jours sereins et laborieux, je donnerais un mois de nos veines agitations.

"Enseignons aussi à nos fils, s'ils sont nés au milieu des champs, qu'un brevet de médecin, d'avocat ou de notaire ne les élève pas.

Qu'ils soient fiers de recueillir la succession paternelle, et qu'ils n'avillissent pas, en la méprisant, une profession qui n'a pas de supérieure.

Instruisons-nous, si nous voulons et sachons en la relevant, faire de agriculture, l'aristocratie de notre peuple.

"C'est d'elle aussi que nous vient ce que nous avons de meilleur. C'est des réserves de nos campagnes, c'est du sein de leurs familles patriarcales que surgissent constamment les hommes qui font l'honneur de notre pays."

Voilà, Messieur les cultivateurs, ce qu'une femme distinguée pense de vous. Voilà ce que pensent aussi de vous ceux qui n'ont pas l'honneur d'appartenir à votre profession.

Mr le Président, pourquoi ne demanderions-nous pas au gouvernement Provincial, de fonder dans cette Province, un collègue d'agriculture? Notre gouvernement fait beaucoup pour l'instruction publiques. Nos jeunes gens auront bientôt une Université pour se préparer aux professions libérales; que nos jeunes cultivateurs aient aussi une école pour se préparer à leur profession.

La province de l'Alberta doit être, avant tout, un pays agricole. Préparons nos jeunes gens a cette noble profession de l'agriculture. Relevons, dans leur esprit, le niveau de cette classe et nos jeunes gens seront moins tentés de se diriger vers les grands centres pour se mettre dans le commerce ou l'industrie.

Mr le Président, notre province, née d'hier entre dans la confédération Canadienne, au moment où notre pays aspire à devenir une nation.

Pous ceux qui ont toujours rêvé de voir triompher les principes de liberté, d'union et de conciliation, il est consolant de voir, à l'époque où nous sommes à jeter les fondations de cette nouvelle nation, présider à l'administration des affaires du pays un Gouvernement, ayant comme chef, l'homme d'Etat le plus distingué de l'Empire, Sir Wilfrid Laurier.

Messieurs, cette assertion que avance paraîtrapeut-être entachée de partialité, à quelques-uns de

(Suite à la page 8.)

Discours de Sir Wilfrid Laurier

A la Chambre des Communes, le 2 décembre, 1907.

(Suite et fin.)

Je disais il y a un instant que mon honorable ami, au début de sa campagne politique, avait disposé ses voiles de manières à profiter de tous les vents. Adressant la parole dans la ville d'Halifax, j'ai accusé l'honorable député (M. R. L. Borden) d'avoir flatté les préjugés locaux sur la question de l'immigration japonaise. Dernièrement, dans un discours qu'il a prononcé dans cette ville, il a exprimé l'opinion que j'avais été injuste envers lui et que je n'avais pas raison de tenir ce langage. Je lui expliquerai ma pensée. Je lui dirai comment et sous quel rapport, à mon humble avis, sa conduite et ses propos ont été indignes de lui et du rang élevé qu'il occupe dans cette enceinte et parmi le public. Avant de le faire, qu'on me permette de citer un extrait du discours que prononçait sur ce sujet l'honorable député (M. R. L. Borden) ces jours derniers. J'emprunte le compte rendu du "Evening Journal", d'Ottawa.

"Quant à moi, je suis prêt à soutenir que les provinces de l'Ouest du Canada devraient et doivent nécessairement être gouvernées et peuplées par ces races colonisatrices qui ont habité et fait prospérer les provinces de l'Est de cette grande confédération. Sir Wilfrid Laurier a proféré des paroles de blâme au sujet de mon attitude à l'égard de la question japonaise, Il m'a reproché d'avoir fait appel aux passions et aux préjugés.

Je ne saurais comprendre à quoi il fait allusion. J'ai dit qu'on devrait accepter l'opinion de la population de l'Ouest dans la solution de ce problème. Etait-ce faire appel aux passions et aux préjugés? S'il en est ainsi, que dit-il du langage qu'il tenait lui-même en 1896, lorsqu'il adressait cette dépêche à la population de l'Ouest: "La question de la restriction de l'immigration chinoise n'est pas agitée dans l'Est. Le sentiment des libéraux de l'Ouest prévaudra auprès de moi."

Il est vrai qu'en 1896, j'ai envoyé à la population de l'Ouest cette dépêche concernant l'immigration chinoise dans laquelle je déclarais que cette question n'était pas agitée dans l'Est, qu'elle ne nous touchait pas. Ce qui était vrai et 1896 est encore vrai en 1907. Personne dans l'Est, que je sache, ne s'occupe de savoir s'il y a une immigration chinoise dans la province occidentale de la Colombie-Anglaise. Je répète ce que je disais en 1896, que l'immigration chinoise n'est pas un problème pour nous qui vivons dans l'Est. Sur ce point, je consentais volontiers à laisser prévaloir auprès de moi le sentiment de mes amis de l'Ouest et à prendre celui-ci pour guide. Mais, en ce qui a trait à l'immigration japonaise, j'insiste à dire que la situation est complètement différente.

Ce que je reproche à l'hon. député, c'est de n'avoir pas fait la distinction —elle est grande — entre l'immigration chinoise et l'immigration japonaise. Cet après-midi, il a lui-même motivé cette distinction: le Japon n'est plus une nation que nous pouvons traiter avec dédain ou indifférence. Les nations du Levant ont longtemps sommeillé, mais elles s'éveillent maintenant. A vrai dire, le Japon a l'oeil ouvert et il exige qu'on le traite comme l'un des pays civilisés de l'univers. Ce n'est pas tout, le Japon est l'allié de Sa Majesté le roi. Cette alliance a été scellée il y a quinze ans environ, après mûre réflexion. Si demain, ce qu'à Dieu ne plaise un conflit éclatait en Orient ou dans les eaux du Pacifique, et si le sort voulait que l'Angleterre prît part aux hostilités, l'héroïque flotte japonaise accompagnerait la flotte anglaise.

Il y a plus. Nous avons un traité de commerce avec le Japon. De tous côtés, on nous a conseillé de le conclure; la Chambre l'a ratifié à l'unanimité des voix. Aujourd'hui, nous jouissons des avantages de ce traité, nous vendons des denrées aux Japonais, nous leur fournissons de la farine, du bois de construction et des bestiaux. Nous ne tirons pas exclusivement ces produits de la Colombie-Anglaise; ils proviennent de l'Ontario et de toutes les autres provinces du Canada. Actuellement, l'Ontario vend des bestiaux au Japon.

Dans ces circonstances, je le déclare, cette question ne concerne pas uniquement la Colombie-Anglaise; elle intéresse toute la population du Canada, soit qu'elle habite l'Est, le Centre ou l'Ouest. C'est une question nationale, que dis-je, c'est une question impériale. Voilà le reproche que j'adresse à mon honorable ami; il a dédaigné toutes ces considérations et il a mis la question japonaise sur le même pied que la question chinoise.

Je ne fais rien de tel. Je déclare que nous ne pouvions pas fermer les yeux sur la situation. Nous ne pouvons pas de nos jours traiter les Japonais comme nous aurions pu le faire il y a vingt-cinq ans ou même moins. Pourtant, tout en admettant que nous devons avoir les plus grands égards pour le Japon, tout en reconnaissant qu'il est allié de notre pays et en le mettant au rang d'une nation amie avec laquelle nous entretenons des relations commerciales et bienveillantes, je comprends parfaitement que les préjugés nationaux se déracinent difficilement et qu'il en existe contre la population japonaise. Je déclare franchement à mes amis de la Colombie-Anglaise que je ne partage pas ces préjugés. Cependant, je sais qu'ils existent et qu'il faut en tenir compte dans une certaine mesure Si nous les dédaignons, si nous ne mettons pas d'entraves à l'immigration japonaise, nous exposons à des troubles semblables à ceux qui ont éclaté malheureusement il y a quelque temps, à des troubles qui pourraient causer des froissements entre nous et les nations avec lesquelles nous vivons en bons termes.

Quel est donc notre devoir? Notre devoir est de maintenir la ligne de conduite que nous nous sommes tracée il y a six ou sept ans, lorsque nous avons adopté la loi restreignant l'immigration chinoise, en 1900 je crois. Afin d'éloigner les Chinois, nous avons imposé un droit sur les immigrants de cette origine. Quelques-uns de nos amis nous conseillaient fortement d'appliquer la même règle aux immigrants Japonais. Nous avons refusé de le faire pour les raisons que je viens d'énumérer: parce que le Japon de nos jours est l'un des pays civilisés de l'univers, qu'il est l'allié du roi, que c'est un pays avec lequel nous pouvions nouer des relations commerciales étendues et prospères. Néanmoins, nous avons prié les autorités japonaises de restreindre elles-mêmes l'immigration de leurs sujets au Canada, afin d'empêcher le conflit qui pourrait avoir lieu et qui a éclaté dernièrement.

Cette entente eut lieu en 1900 et elle a été respectée. Un jour, je communiquerai à mon honorable ami, sous le sceau du secret, la correspondance échangée à ce sujet. L'entente a été respectée jusqu'à cette année; je ne crois pas qu'on l'ait foulée aux pieds. Depuis 1900, peu d'émigrés sont venus du Japon au Canada, peut-être cinq ou six cents par année. Cependant, cette année, plusieurs milliers de Japonais ont soudainement afflué au Canada, et cette affluence a malheureusement causé de l'émoi et même beaucoup d'agitation dans la Colombie-Anglaise.

Je ne crois pas que l'attitude que mon honorable ami (M. R. L. Borden) a prise fût logique ni qu'il ait fait autre chose qu'attiser les passions et les préjugés. Qu'a-t-il dit? Il a répété aujourd'hui les propos qu'il avait tenu en Colombie-Anglaise. Ou le ministère a trompé la Chambre, a-t-il dit, ou il devrait exiger la dénonciation du traité.

M. R. L. BORDEN: Il devrait être en mesure de l'exiger.

Sir WILFRID LAURIER: En mesure de l'exiger —Je n'ai pas tenu un pareil langage. Mon honorable ami n'avait pas lieu de supposer que nous avions trompé la Chambre et il n'aurait pas dû insinuer qu'il aurait fallu dénoncer le traité. Comment donc! ce traité n'est-il pas utile? Dans quelle situation se trouve aujourd'hui la Colombie-Anglaise? Elle n'a pas de voisins sauf en Orient. Le traité a été utile à des villes prospères, à Vancouver, à Victoria, à Prince Rupert, qui, toutes, ont de beaux ports de mer et espèrent se créer un commerce florissant. Avec quel pays commerceront-elles? D'où leur viennent aujourd'hui leurs marchandises? Je ne crains pas de dire que la majeure partie de leur commerce, de leurs importations du moins, vient du Levant. Voilà une bonne raison de maintenir des relations amicales avec le Japon. La proposition de mettre fin au traité n'est pas l'expression des sentiments qui devraient prévaloir dans la solution d'un problème aussi important.

Notre attitude a été différente. Mon honorable ami a demandé pourquoi nous avions envoyé notre collègue, M. Lemieux, au Japon. Je serai sincère. Nous ne supposons pas que le gouvernement japonais ait rompu l'entente, mais nous prétendons que certaines personnes ont éludé la convention. Au lieu d'envoyer les émigrés en Colombie-Anglaise, ce que les autorités japonaises auraient empêché, elles les ont dirigé vers un autre pays, Honolulu, d'où ils se sont rendu dans la Colombie-Anglaise. Nous avons donc envoyé notre commissaire à Tokio afin d'en arriver à une entente sur ce point et de la faire respecter. Telle est notre attitude à l'heure qu'il est et je crois qu'elle recevra l'approbation de la population de la Colombie-Anglaise, lorsqu'elle leur sera bien expliquée. Les habitants de cette province entretiennent certaines opinions sur cette question. Je manquerais de sincérité et je les tromperais si je déclarais que je partage leurs sentiments. Pourtant, bien que je ne les partage pas, je dois les respecter. Notre devoir est de faire en sorte que les opinions de tous soient respectées dans un pays libre comme le nôtre. Lorsqu'ils sauront que notre dessein est de maintenir l'état de choses qui régnait depuis six ou sept ans et dont nous étions satisfaits, ils devront approuver notre attitude.

J'ai un autre reproche à faire à mon honorable ami, un reproche beaucoup plus grave relativement à ce qui a eu lieu en Colombie-Anglaise: celui d'avoir cédé aux sollicitations importunes de M. McBride, premier ministre de la province et d'avoir entrepris de rouvrir la question des subventions aux provinces, question qui été réglée ici, l'an dernier. Faisant allusion à ce sujet dans son discours d'Ottawa, il a dit:

"M. Fielding et certains organes à sa solde sont désolés et abattus à cause de mon attitude concernant les relations financières entre la Colombie-Anglaise et le Dominion. De 1902 à 1904, j'ai fait une étude assez approfondie de cette question et, pendant cette dernière année, j'ai pris l'engagement suivant envers cette province:

"Qu'on me permette de dire que j'ai beaucoup réfléchi à la situation de la Colombie-Anglaise qui, à notre avis, exige qu'on apporte une attention spéciale à l'examen des rapports financiers qui existent entre le Dominion et cette province. Vous ne prétendez pas seulement que cette situation est exceptionnelle et unique étant donné la position et les accidents géographiques de votre province, mais vous soutenez aussi que cette situation est permanente de sa nature. A mon avis, elle est telle qu'elle exige une enquête et des recherches immédiates dans le but de redresser sans délai toute injustice dont l'existence serait clairement démontrée.

"Depuis n'a eu lieu aucun événement qui, à mes yeux, m'ait délié de cette promesse et, au cours de ma récente campagne politique en Colombie-Anglaise, j'ai déclaré à la population de cette province que je la maintenais.'

L'honorable député dit que depuis qu'il a tenu ce langage en 1904 aucun événement n'a eu lieu qui, à son avis, l'ait délié de l'obligation de remplir cette promesse. Pourtant, tout a contribué à le relever de son engagement. Il sait, personne n'ignore, que la Chambre a étudié cette question à la dernière session, qu'un nouvel arrangement a été conclu avec les provinces et que tous y ont adhéré sans qu'une voix discordante se soit fait entendre dans cette enceinte et que, depuis, les résolutions ont été ratifiées par une loi de la législature impériale.

M. R. L. BORDEN: Qui a supprimé les mots "final et immuables"?

Sir WILFRID LAURIER: Où?

M. R. L. BORDEN: Dans le corps de la loi, il me semble.

Sir WILFRID LAURIER: Ce n'est pas dans le corps de la loi. J'apprendrai à l'honorable député ce qui s'est passé. La question des subventions aux provinces est l'une des plus périlleuses que la Confédération ait eues à régler. Dès l'origine, l'entente qui a été conclu n'a plu à aucune province. Les unes étaient bien aises de recevoir une part du revenu du Dominion, mais l'arrangement qui fut reproduit dans la loi organique de la Confédération exigeait que la part qui serait accordée aux provinces serait fixe et immuable et basée sur le chiffre de leur population d'après le recensement de 1867. Je déclare que cette disposition était l'une des moins sages de la loi organique. A vrai dire, elle mit plus d'une fois en danger l'existence de la Confédération. La loi organique de 1867 était à peine adoptée que cette disposition fut foulée aux pieds en faveur de la Nouvelle-Ecosse. L'année suivante, elle fut enfreinte en faveur du Nouveau-Brunswick, et, d'année en année, de nouveaux arrangements eurent lieu, tantôt avec une province, tantôt avec une autre. Cette conduite a eu des résultats extrêmement déplorables. Les faveurs accordées à une province excitaient la jalousie d'une autre province qui demandait aussitôt qu'on lui accordât le même traitement. Cette situation se prolongea d'une année à l'autre jusqu'au moment où les provinces elles-mêmes entreprirent de protester et demandèrent une nouvelle répartition des subventions.

Les provinces tinrent une conférence à Québec en 1887, et demandèrent d'autres conditions. Une nouvelle conférence eut lieu quelques années plus tard, puis une troisième. Après dix ans d'administration, nous décidâmes de tenir ici, à Ottawa, une dernière conférence avec le gouvernement fédéral, afin d'obtenir un règlement final et définitif de cette question. Cette conférence, à laquelle toutes les provinces étaient représentées, eut lieu en la cité d'Ottawa, dans le mois d'octobre 1906, et il n'est pas hors d'à-propos de rappeler à la Chambre comment elle était constituée:

"La province d'Ontario par M. J. P. Whitney, Premier Ministre, M. J. J. Foy, procureur général, et M. H. Mathewson, trésorier provincial.

"La province de Québec, par l'honorable Lomer Gouin, C.R., premier ministre et procureur général, et l'honorable W. A. Weir, ministre des Travaux Publics.

"La province du Nouveau-Brunswick, par l'honorable J. L. Tweedie, premier ministre et secrétaire provincial, et l'honorable Wm. Pugsley, C.R., procureur général.

"La province de l'Ile du Prince Edouard par l'honorable Arthur Peters, C.R., premier ministre et procureur général, et l'honorable G. E. Hughes.

"La province du Manitoba, par l'honorable R. P. Roblin, premier ministre et ministre des Chemins de fer et ministre de l'Agriculture, et l'honorable C. H. Campbell, C.R., procureur général.

"La province de l'Alberta par l'honorable A. C. Rutherford, premier ministre, et l'honorable C. W. Cross, C.R., procureur général.

"La province de Saskatchewan, par l'honorable Walter Scott, premier ministre, et l'honorable J. A. Calder, commissaire de l'Instruction publique.

"La province de la Colombie-Anglaise, par l'honorable Richard McBride, premier ministre et ministre des Mines."

Toutes les provinces étaient représentées et habilement représentées. La province de la Colombie-Anglaise réclama des avantages spéciaux et je vais maintenant montrer comment nous avons fait droit à sa demande. Toutes les provinces furent unanimes à admettre qu'une nouvelle base de calcul et de nouvelles conventions s'imposaient. Elles adoptèrent la résolution suivante:

"La conférence est d'opinion que la résolution suivante contient une méthode effective et invariable de déterminer les montants que le Dominion doit payer chaque année aux provinces pour les fins de leur administration particulière, soit de leurs gouvernements ou de leurs législatures.

"Au lieu des montants actuellement payés, les sommes ci-dessous mentionnées seront annuellement votées par le Canada aux diverses provinces, pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, d'après le chiffre de leur population, ainsi qu'il suit:

(a) Si la population de la province est de moins de 150,000, $100,000.

(b) Si la population de la province est de 150,000, mais ne dépasse pas 200,000, $150,000.

(c) Si la population de la province est de 200,000, mais ne dépasse pas 400,000, $180,000.

(d) Si la population de la province est de 400,000, mais ne dépasse pas 800,000, $190,000.

(e) Si la population de la province est de 800,000, mais ne dépasse pas 1,500,000, $220,000.

"B. Au lieu du subside annuel à tant par tête de la population actuelle accordé, les paiements annuels seront à l'avenir au même taux de quatre-vingt cents par tête, mais sur la population de chaque province telle que constatée de temps à autre par le dernier recensement décennal, jusqu'à ce que cette population dépasse 2,500,000, — et au taux de soixante centins par tête sur la proportion de la dite population qui dépassera 2,500,000."

Les délégués des provinces réunis à cette conférence adoptèrent ces résolutions, qui furent agréées par le gouvernement fédéral.

La Colombie-Anglaise demanda un traitement spécial, à cause de la nature montagneuse et de l'étendue de son territoire, et de l'éparpillement de sa population, distribuée sur une aussi vaste superficie. Tous les membres de la Conférence, ceux des provinces comme ceux du Dominion, admirent qu'il était juste et équitable que la Colombie-Anglaise reçut une subvention spéciale en sus des autres provinces. Le montant seul de cette subvention restait à fixer. La Colombie-Anglaise demandait d'ans son exposé de la cause de soumettre cette question à cette commission ou à un comité d'arbitrage composé de trois membres, l'un nommé par le gouvernement du Canada, un deuxième par le gouvernement intéressée et l'autre par le gouvernement impérial. La conférence trancha la question par la résolution suivante:

"Il n'est pas à propos de soumettre à l'arbitrage la réclamation d'aucune province en fait de subventions."

La Colombie-Anglaise pouvait-elle espérer d'avoir des arbitres plus éclairés que les premiers ministres et les représentants des diverses provinces réunis à cette conférence? Est-ce qu'une commission d'arbitrage nommée selon le désir exprimé par la Colombie-Anglaise aurait été plus en état que des délégués de régler cette question? Quel était l'objet de la conférence réunie à Ottawa, si ce n'est de régler cette question même? Elle la régla, après mûre délibération, de la manière suivante:

"La conférence est d'opinion que vu l'vaste superficie, la situation géographique et la configuration exceptionnelle de la Colombie-Anglaise, celle-ci doit recevoir un supplément raisonnable de subvention pour les fins de son administration civile, en sus des dispositions prévues dans les résolutions de Québec, en 1902, et que cette subvention supplémentaire soit de $100,000 par année pendant dix ans."

Ainsi, aux termes des résolutions qui furent adoptées, la Colombie-Anglaise doit recevoir une forte augmentation de sa subvention, sur un pied d'égalité avec toutes les autres provinces, et en sus, une subvention spéciale de $100,000 par année. Ces résolutions furent soumises à la ratification de la Chambre, du parlement du Canada. Elles furent adoptées sans un mot d'opposition de la part de l'honorable député ou de qui que ce soit. Cependant, il vient nous dire qu'il a consacré beaucoup d'attention à cette question depuis 1902. Il nous déclare qu'il a fait une étude très active de ce sujet, à Ottawa, de 1902 à 1904. Mais s'il eut fait une étude si approfondie de cette question pendant deux ans, c'était le temps, lorsque ces résolutions furent soumises à la Chambre, de donner au pays le bénéfice de sa science. Pourtant, il n'a pas desserré les dents. Il lui sembla, comme à tout le monde d'ailleurs, que la nouvelle convention était équitable. Mais il est allé dans la Colombie-Anglaise, où il a aussi l'influence magnétique de M. McBride, il a avalé l'appât que lui tendait ce

(Suite à la page 5)

COIN FEMININ

CHRONIQUE.

LETTRE D'UNE OCCUPEE.

Ma Chère,

Je réponds à la hâte à votre bonne lettre du mois passé... —Ce peut-il que trente long jours se soient écoulés, sans que j'ai pu disposer de dix minutes pour vous envoyer un boujour honnêtement détaillé? — Vous n'avez pas idée, ma Mie, combien ma vie est emplie! Bals, dîners, euchres, essayages, courses de tous genres, se disputent mon temps!Parfois,je me prends à m'admirer devant les tours de force accomplis afin de faire face à toutes mes obligations...

Vous souvenez-vous, ma Chère, que nos chères maîtresses me traitaient de paresseuse? Ces bonnes religieuses seraient émerveillées d'apprendre que chacune de mes minutes est comptée...

Je vous envoie, vous, dont la vie paisible vous permet d'écrire des lettres de dix pages... que j'ai tout juste le temps de lire! Oh! ce n'est pas un reproche sur la longueur de vos chères missives! Si vous saviez la délicieuse sensation de fraîcheur qu'elles procurent à ma pauvre tête qu'enfièvre la "season", vous les allongeriez du double!

Il m'arrive, après vous avoir lu, de proposer à mon mari, de laisser là, ses affaires, notre maison de ville, et de nous improviser fermiers aussi. Cela l'amuse follement. Il paraît, ma Chère, que je serais très maladroite dans ce nouvel état; c'est lui qui le dit. Il est vrai, que chacune de nous possède ses qualités particulières. Avec tout votre sérieux, ma Bonne, je vous verrais mal à ma place — cela soit dit sans quêter de compliments.

Ce que vous m'apprenez de la santé de vos enfants, m'intéresse vivement. J'envie pour mon Marcel, les couleurs de votre Jean; Rosa, est aussi pâlotte: mais je vais devenir exigeante envers leur bonne, au sujet des promenades, et j'espère qu'avant peu, ils rivaliseront de fraîcheur avec les chers vôtres.

Que vous êtes heureuse de faire vous-mêmes leur éducation! Il est vrai qu'ici nous avons de si bonnes institutions...

Vos "travaux" ne m'ont pas causé l'effroi attendu de leur énumération. J'ai seulement eu conscience du temps illimité dont vous devez disposer pour pouvoir ainsi, traire les vaches, faire le beurre, soigner la basse-coeur! J'imigine mal faisant entrer les distractions dans mes rares moments de loisir! Et, cependant, faire le beurre! Si vous saviez que de fois, pendant nos villégiatures, j'ai eu l'envie folle de pétrir cette masse d'or! Je n'enlèverais pas mes bagues: les pierres précieuses feraient des feux parmi les frisures blondes...

Adieu, ma Mie, n'ayez point de remords d'avoir retardé mon essayage: assez souvent la couturière me fait attendre.

Je ne veux pas oublier de vous féliciter de l'heureuse façon dont s'est accru votre troupeau — ce qui semble vous avoir enchanté. Je trouve avec vous que c'est très bien ainsi. D'ailleurs, n'est-ce pas les boeufs ont de plus grandes cornes et ont peur des ombrelles rouges?

A bientôt le plaisir de vous lire.

Votre Amie,

Yvonne R.

Pour copie conforme.

Magali.

PETIT COURRIER

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

Melle A. B. —J'ai transmis votre réclamation à l'administration. Vous n'avez pas à vous excuser, puisque mon silence, que rien n'explique, pouvait vous paraître désobligeant, Je serais charmée que l'article vous plaise. Sympathies.

AMI.— Le pseudo est réservé; voulez-vous en choisir un autre?

Le P. C. compte plusieurs correspondants; ce dont nous sommes fières; la sagesse masculine marquant plutôt du dédain pour les plumes féminines.

Je regrette de ne pouvoir vous rendre ce service. Il faudrait que cette correspondante me permit de donner son adresse et je préfère ne pas lui demander. Je vous avoue franchement que je n'aime pas ces sortes de correspondances entre jeunes gens. Elles n'aboutissent pas aussi naturellement que vous paraissez le croire, puis, elles ont le tort de manquer, le plus souvent, de sincérité, l'imagination y joue le plus grand rôle. En cherchant un peu, vous trouverez un autre genre de distraction.

Il y a des grâces d'état: voulez-vous me faire la faveur de croire que j'y corresponds quelquefois?

JEANNE. — Je ne donnais aucune signification à votre silence. Merci d'être revenue. Je vais chercher si ne trouverais pas une bonne recette; il serait prudent en effet, d'hésiter à appliquer celle dont vous m'entretenez. Ne pensez vous pas que cet inconvénient disparaîtra de lui-même? A votre place, j'attendrais patiemment. Il sera possible de vous procurer cette étoffe dans un des grands magasins d'Edmonton, Le prix sera élevé. Toute à votre disposition.

AU BORD DU ST-LAURENT. —Je n'étais pas inquiète de vous, sachant combien vous êtes attachée au P. C.; j'ai reçu, cependant, de vos nouvelles avec plaisir. La forme simple de vos voeux m'a touchée profondément; permettez, qu'à mon tour, je souhaite la réalisation de votre plus cher désir.

Comme vous, je suis tradionnaliste, et serais peinée si la vieille coutume disparaissait de nos moeurs.

Ce que vous me dites de votre projet m'enchante. Nous serons plus éloignées que je le supposais, mais, au moins, vos lettres et mes réponses ne mettront plus des semaines pour parvenir. J'aurais plaisir à recevoir la longue lettre promise. A bientôt.

DANIEL. — Je vous remercie de la jolie carte, de la poignée de main et "du sourire!" Vous avez prouvé votre bon caractère en reconnaissant que le peudo, précédemment choisi était très laid; de là à vous faire octroyer des "témoignages de gentillesse"!... Je garde ces mots jolis pour mes correspondantes!

J'attends la lettre. Allez-vous m'apprendre que je vous ai converti à la politique? Triste recrue que j'aurais fait! Vous ne me paraissez pas sérieux, mon pauvre Daniel! Puisque j'ai entrepris à refaire votre éducation, je vous conseillerai d'éviter les demi-impertinences qui, défigurent le joli "Noël au gui" envoyé. C'est lorsqu'on est enfant, qu'il faut corriger ses défauts! Sans rancune.

PETITE CHATTE.— Le gracieux nom que vous avez trouvé, et comme il semble convenir à la douce petite fille que votre lettre me laisse deviner! Je crois aussi, que vous faites toujours "patte de velours", si vous sortez vos griffes de temps en temps, c'est seulement pour prouver que vous en possédez!

Le bonhomme Janvier m'a fait là, un beau cadeau! Venez souvent faire votre ron-ron au P. C.

Magali.

Rêve de Neige.

Votre âme s'attriste en voyant l'automne
Pleuvoir du ciel gris en averse lente;
Le front à la vitre au bruit monotone,
Vos paupières ont joint leurs cils tremblants.

Vous rêvez déjà, presque somnolente,
Au rythme endormeur de l'eau qui chantonne,
Des premiers flocons de neige si blancs,
Afin que du blanc sur du noir détonne.

Qu'ils rêvent du clair dans l'ombre qu'il pleut,
Vos chers yeux pensifs au fin regard bleu;
Ne les rouvrez pas: la chimère est brève!

Car il vous faudrait, en voyant glisser
La pluie à la vitre et le ciel baisser,
Reculer, hélas! d'un peu votre rêve.

Albert Lozeau.

C'EST MIEUX QUE LE FOUET

On ne guérit pas les enfants de mouiller leur lit en les battant. Cette irrégularité est causée par une faiblesse de constitution. Mme SUMMERS tiroir 47, Windsor, Ont, enverra gratuitement aux mères de familles sa recette infaillible pour guérir cette maladie.

N'envoyez pas d'argent, mais écrivez-aujourd'hui. Ne blamez pas votre enfant, il ne peut probablement pas empêcher le mal. La recette que donne Mme Summers est aussi bonne pour les personnes agées qui souffrent de troubles urinaires.

Etude sur l'Hygiène

par le Dr. Vézina

Hygiène de l'Individu

(Suite)

4o. Enfin, le régime carné fait appel à l'alcoolisme. Toutes les excitations s'appellent. On ne peut s'empêcher d'observer que notre race est friande de viande et d'alcool à la fois. L'alcoolisme est intimement lié au carnivorisme. Le docteur Jackson, médecin d'un asile, affirme que "pour devenir sobre en buvant, il faut commencer par être sobre en mangeant. La preuve de ce que j'affirme, dit-il, se voit tous les jours dans notre asile, car les patients eux-mêmes, affirment qu'ils deviennent sobres, non pas au début, par quelque considération morale, mais uniquement à cause du régime suivi." Le docteur Lefebvre, affirme à son tour: "qu'abolir" le carnivorisme aigu, c'est porter à l'alcoolisme un coup mortel."

Si le carnivorisme fait appel à l'alcoolisme, celui-ci aide celui-là à engendrer l'arthritisme; le premier acidifie les humeurs et fournit les matières aux fermentations toxiques; le second ralentit et entrave les combustions célulaires. L'un et l'autre engendrent l'individu nevropathique, voué à toutes les dégénérescences qui frapperont par suite la famille et la race. Or, bien que notre race soit robuste et bien trempée, elle est menacée de dégénérescence par le carnivorisme et l'alcoolisme; et rien ne résiste à cette force de destruction continue. M. Gauthier a pu écrire: "je ne doute pas que la dégénérescence qu'on a observée dans beaucoup de familles aisées ne tiennent particulièrement à l'alimentation presqu'exclusivement carnée."

Donc, en résumé, la viande n'est pas indispensable, c'est un aliment coûteux, donnant relativement peu de calories; les travailleurs et les ouvriers ont donc tout intérêt à restreindre leur consommation en viande. Par contre, les légumes secs (lentilles, haricots, pois, etc.,) sont des réservoirs considérables d'énergie et de calorique, aussi sains que peu coûteux. De même, les pâtes alimentaires, vermicelle, macaroni, sémouille, riz. Les gâteaux, biscuits, entremets qui contiennent du sucre, de la farine, des oeufs, du beurre ou de la graisse, ont une valeur alimentaire considérable et ne doivent pas être considérés ainsi qu'on le fait trop souvent comme des friandises. Enfin, le sucre est un type d'aliment énergétique et économique.

Boire beaucoup de boissons alcoolisées, et manger beaucoup de viande, sont deux péchés capitaux contre l'hygiène alimentaire.

Mais, dites-vous, vous embrassez donc la théorie du végétarisme et vous voudriez implanter ce régime parmi nous? Non, telle n'est pas mon intention. Je sais bien qu'on ne peut pas changer du jour au lendemain, les habitudes de toute une race; et bien que le végétarisme puisse se défendre scientifiquement, et par l'observation, je reconnais qu'il serait presqu'impossible ici, au Canada, en égard à des conditions climatériques spéciales, et à nos méthodes de culture qu'il faudrait modifier profondément.

Cependant, étant convaincu que le Canadien mange trop de viande, et que nombre de maladies organiques lui viennent de son régime carné intensif; je voudrais lui voir réduire sa ration de viande, disons au ¼ de son alimentation totale.

D'ailleurs, l'homme n'est herbivore pas plus qu'il n'est carnivore, et la nature nous fournit une indication de ce que doit être notre alimentation. Si elle ne nous a pas donné les crocs des carnivores, elle ne nous a donné non plus, ni les dents des herbivores, ni l'estomac des ruminants.

De par, la nature de notre dentition et la façon dont est fait notre tube digestif; nous sommes des omnivores.

Quant à prétendre que le régime végétarien serait débilitant, il y a une foule de faits qui prouvent le contraire. Non seulement, il n'est pas débilitant, mais il met de plus à l'abri de certaines maladies. Je n'en veux pour preuve que le fait suivant:

On sait combien sévère est la règle des Trappistes, ils ne font par jour qu'un seul repas qui se compose de pain, d'une soupe à l'eau, rarement au lait, de légumes cuits à l'eau, et des fruits crus comme dessert. Malgré ce régime, on peut dire qu'ils ne savent qui après avoir été médecin, s'est fait Trappiste à l'âge de 30 ans.

"Le régime du monastère que l'on croit généralement propice à abréger la vie humaine, et à détruire les santés les plus robustes est, au contraire, un vrai moyen de longévité.Pendant une période de 27 ans, je n'ai pas rencontré chez nos religieux un seul cas de Cancer, d'appoplexie, d'anevrysme, d'hydropysie, de goutte, de gravelle. Le choléra n'a jamais envahi aucune maison de l'ordre, tandis qu'il faisait de grands ravages dans les environs. Il est de notoriété dans le pays que les épidémies s'arrêtent au seuil de l'abbaye."

(B) La seconde série de fautes que nous commettons contre l'hygiène alimentaire comprend les repas pris trop à la hâte, qui sont mal ordonnés, et très souvent mal apprêtés.

Non-seulement le Canadien mange trop, mais il mange trop vite. Ce serait un spectacle certainement peu banal pour quelqu'un de désintéressé, de nous voir engloutir très souvent, en un ¼ d'heure, et par bouchées énormes, toute cette nourriture lourde dont nos tables sont chargées, et où les dents ne jouent dans tout cela qu'un rôle passif. Encore sous ce rapport, nous ne sommes pas Français, et les bonnes et longues causeries à tables qui devraient réunir toute la famille trois fois par jour qui sont plus guère de mise au milieu de notre vie intense. Le "struggle for life" Américain ne nous permet plus de perdre une heure pour prendre tranquillement et joyeusement un bon repas. C'est un malheur.

Pourtant, il n'y a rien comme une conversation joyeuse et intéressante, d'abord pour nous faire manger lentement, ensuite pour bien disposer l'estomac à la digestion.

Et puis, l'ordonnance des repas est aussi bien critiquable. En général, le repas du matin est trop copieux de même que le souper. Munk et Ervald conseillent de prendre au repas du midi, la moitié de la ration journalière; l'autre moitié étant repartie entre le petit déjeuner du matin et le repas du soir: celui-ci devant être au moins le double de celui-là. Cette règle n'est pas observée par les commerçants, les industriels, les hommes de bureaux, qui font un repas rapide vers le milieu du jour, et reportent au soir le repas principal.

Alors, ce repas est trop riche; il est pris trop tard et n'est pas suivi d'exercice suffisant. Il n'est pas étonnant que la nuit soit mauvaise lorsqu'on se met au lit avant que la digestion ne soit terminée.

La plupart de nos aliments devraient être cuits; en effet, la cuisson offre plusieurs avantages. Pour la viande elle développe son arôme, sa faveur; elle hydrote les légumes, fait éclatter les grains d'amidon, les transforme en sucre; enfin elle aseptise les aliments.

La cuisson des viandes nécessite des soins spéciaux. Elle doit être poussée plus ou moins loin, selon l'espèce de viande. En principe,

(Suite et fin à la page 7.)



LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 **Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers— 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT— Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an. — Canada, $1 par an. — Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

Jeudi, 16 Janvier, 1908

Les Originaux du Dossier Officiel

Le "Morning Journal" publie, avec des titres ronflants, que le gouvernement à Ottawa refuse de donner les originaux du dossier officiel, aux députés conservateurs, C'est-à-dire que la députation conservatrice pose en martyre, à la Chambre des Communes, pour jeter de la poudre aux yeux du public, et se créer des sympathies. Et notre confrère du "Journal" gobe des souris enfantée d'une montagne en travail, pour faire du prosélytisme.

Ce n'est pas l'habitude Parlementaire de produire devant la Chambre les originaux au dossier officiel; mais seulement les copies.

M. Ames, député de Montréal, a insinué que la raison pour laquelle il demandait à faire produire les originaux, était qu'il avait raison de croire que les copies n'étaient pas textuelles.

L'Hon. Frank. Oliver, Ministre de l'Intérieur a aussitôt relevé l'insulte, et donné une verte leçon d'étiquette Parlementaire à M. Ames qu'a dû changer la forme de son langage.

Le Premier Ministre, Sir Wilfrid, a rappelé à la Chambre la coutume Parlementaire concernant la production des originaux au dossier officiel, et par un vote de 86 à 51 la Chambre des Communes a accepté le principe établi par le gouvernement.

La raison pour laquelle cette coutume Parlementaire a été établie, est que des originaux au dossier officiel. ayant déjà été produits devant la Chambre des Communes, n'ont jamais été retournés au Département.

Ces abus de confiance pourraient être la cause d'irrégularités regrettables, et c'est pour empêcher ces irrégularités que la coutume a été établie de produire seulement les copies.

Naturellement, lorsqu'un député de son siège en Parlement demande à un ministre de la Couronne la production de certains dossiers officiels, il ne devrait pas lui venir à l'idée que la copie qui lui sera remise soit faussée.

Cependant, M. Ames, aveuglé par l'esprit de parti et probablement pour faire du capital politique. à la veille d'une élection, n'a pas hésité à insinuer que l'Hon M. Oliver ne lui avait pas rendu justice, et qu'il ne lui avait pas dondé le texte des documents demandés.

Pous ceux qui ont été à même de connaître l'honorabilité du Ministre de l'Intérieur, cette accusition paraîtra non justifiée, et plustôt odieuse.

Sir Wilfrid pour mettre fin à cette discussion inopportune, a demandé à M. Ames de porter une accusation directe contre le Ministre, s'il croyait avoir été trompé, et non pas de procéder par insinuations.

M. Ames, n'ayant aucun fait pour appuyer son accusation, a dû retraiter honteusement.

Faisons l'Aumone

Nous venons de recevoir une lettre d'un de nos compatriotes de St-Albert, faisant appel à la charité des citoyens d'Edmonton, en faveur d'une brave famille, qui a été éprouvée par la maladie.

Montrons-nous charitables, et donnons généreusement pour soulager ceux qui souffrent. Amis lecteurs, une aumône faite aux pauvres malades, est une prière adressée à Dieu.

Les colonnes de notre journal seront toujours grandes ouvertes à nos compatriotes, qui peuvent se trouver temporairement dans le besoin.

Nous ouvrons aujourd'hui une liste de souscriptions, pour la famille Brouel, que ce soient des étrennes du jour de l'an, que nous allons faire à ces braves gens.

N'ayez crainte d'apporter votre aumône à M. Boileau du "Courrier de l'Ouest" qu'elle soit petite ou grande, elle sera reçue avec la même reconnaissance.

Nous publions ci-dessous la lettre que M. Paul Bayard nous a adressée, nous avertissant de la pénible situation dans laquelle se trouve temporairement notre concitoyen Brouel:

St-Albert, 8 janv. 1908.

Monsieur le Directeur du "Courrier de l'Ouest",
Edmonton.

Connaissant votre bienveillance, Monsieur, je voudrais avoir recours à votre journal pour aider à faire une souscription en faveur d'une famille, bien éprouvée, bien dans le besoin, et qui ne compte plus que sur la charité des habitants de St-Albert et d'Edmonton pour vivre.

Le 5 juillet dernier, Monsieur Jean Brouel de St-Albert, âgé de 40 ans, marié et père de 4 enfants, a été pris sous un éboulement de terre, et jeté contre le wagon servant au transport de la terre.

Relevé par ses amis, travaillant avec lui, il fut transporté par une voiture à son domicile.

Un médecin fut appelé, et une luxation de la hanche, avec lésions considérables à la jambe gauche, furent constatées.

Malgré les bons soins qu'il a reçus, M. Brouel n'a pas pu obtenir une guérison complète.

Quelque temps après, sa femme contracta la fièvre typhoïde, et fut obligée de rester 8 semaines à l'hôpital d'Edmonton.

Pendant ce temps, les enfants furent soignés et nourris par les charitables soeurs de St-Albert.

L'aîné de ces enfants n'a que 6 ans, et le plus jeune 7 ans.

Les parents ayant dépensé le peu qu'ils avaient gagné. Ils ne leur reste maintenant plus rien.

Ils doivent payer $5 par mois de loyer.

C'est pourquoi, Monsieur, je m'adresse à votre journal, pour m'aider à soulager leur misère.

Votre tout Dévoué,
Paul Bayard.

Liste de Souscription.

"Le Courrier de l'Ouest"...$5.00
Un ami, ...5.00

La Paroisse St. Emile de Legal

Pour consoler quelques esprits chagrins, et nos bons amis les Nationalistes de la province de Québec, nous publions aujourd'hui, une entrevue que nous venons d'avoir avec un de nos abonnés, et un de nos compatriotes de la paroisse de St-Emile de Legal, Alberta.

St-Emile de Legal est située à 30 milles, au nord-ouest d'Edmonton.

Pour se rendre dans cette nouvelle colonie, il faut traverser deux autres paroisses presqu'exclusivement canadiennes-françaises. St-Albert, et Morinville.

St-Emile de Legal est une nouvelle paroisse, formée depuis à peu près cinq ou six ans.

Elle comprend 175 familles, avec une population de 600 personnes, toutes canadiennes-françaises, françaises ou belges.

Il n'y a pas une seule famille anglaise, ou d'autre nationalité, dans un circuit de 10 à 12 milles.

Ces braves colons ont déjà obtenu du gouvernement la formation de cinq districts d'école.

Deux de ces écoles, qui sont naturellement des écoles séparées, Romaines Catholiques, sont en opération cet hiver, avec des professeurs canadiens-français et catholiques.

Une autre école est construite, mais n'est pas encore ouverte, et au printemps, les deux autres seront construites, et elles recevront à l'automne, les enfants qui désireront les fréquenter.

Voilà une paroisse, qui, il me semble, se rapproche beaucoup de nos paroisses canadiennes-françaises de la province de Québec.

Je ne crois pas qu'il y ait un grand danger pour nos compatriotes de perdre leur nationalité, ou leurs croyances religieuses, dans une paroisse où il y a 175 familles toutes canadiennes-françaises, belges, ou françaises, avec cinq écoles, toutes tenues par des professeurs canadiens-français catholiques.

En passant, nous ferons remarquer à nos lecteurs que ces professeurs d'école dans l'Alberta ne gagnent pas moins de $600 par année.

Bien que St-Emile de Legal n'existe que depuis cinq ou six ans la première église de la colonie ne suffit plus.

M. le curé et ses ouailles, ont décidé de construire une église plus spacieuses, et plus en rapport avec les besoins, et l'aisance de la paroisse.

Le Rév. M. Normandeau, curé de St-Emile de Legal nous disait l'autre jour, qu'il n'avait jamais eu encore l'occasion de parler l'anglais dans son église.

Plusieurs des familles canadiennes française de St-Emile de Legal viennent des Etats-Unis.

A leur arrivée dans l'Alberta, un grand nombre des enfants, des Etats-Unis, ne parlaient à peine le français.

Aujourd'hui, M. le Curé nous dit que tous parlent parfaitement le français.

Cet événement seul, prouve bien que nos compatriotes, ne perdent pas leur nationalité dans les provinces de l'Ouest, mais, au contraire, ceux qui l'ont perdue aux Etats-Unis, la retrouvent dans l'Alberta.

Ce sont là des faits que nous tenons à publier, et sur lesquels nous désirons attirer l'attention de nos compatriotes de la Province de Québec.

Nous savons qu'un plus grand nombre de nos Canadiens d'origine française de la province de Québec seraient venus s'établir au milieu de nous, si des personnes timorées, et parfois trop zélées, ne les avaient pas effrayés avec ce fantôme de la persécution religieuse, ou le danger qu'il y avait pour eux de perdre leur nationalité dans l'Ouest.

Grâce à nos apôtres dévoués de la colonisation, il se fait depuis quelque temps, un mouvement d'immigration considérable de nos compatriotes des Etats-Unis, et d'ailleurs, vers l'Alberta.

Dans un an ou deux, nous pourrons vous faire connaître les noms d'au moins dix nouvelles paroisses aussi canadiennes-françaises que St-Emile de Legal.

Ayez un bon mouvement, Messieurs nos compatriotes de la province de Québec, et des centres français des Etats-Unis, et venez nous aider à ensemencer, et à faire croître dans les fertiles prairies de l'Ouest, la plus belle de toutes les semences "l'idée française."

Le Pont a Niveau entre Strathcona et Edmonton

La ville de Strathcona et la ville d'Edmonton sont arrivées à une entente, concernant la proportion qu'elles auraient à payer à la compagnie du Pacific, pour la partie du pont, destinée au trafic.

Le coût de cette addition au pont a été estimé par la compagnie du Pacifique, à 276,000.

Le gouvernement Fédéral et le gouvernement Provincial ont consenti à donner $216,000. La ville d'Edmonton et la ville de Strathcona devront fournir $60,000.

A une réunion des échevins, et des maires des deux villes, un arrangement a été conclu par lequel la ville d'Edmonton s'engage à donner $42,500, et la ville de Strathcona $17,500.

Maintenant que la compagnie du Pacifique est assurée des $276,-000 nécessaires pour ajouter à son pont, la partie nécessaire au trafic, nous espérons que les autres difficultés seront bientôt applanies, et qu'au printemps les travaux du pont seront commencés.

L'entrée du Pacifique Canadien à Edmonton a été une question discutée depuis plusieurs années. Pour une raison ou pour une autre, nous sommes encore obligés de descendre à Strathcona, et faire un trajet de trois milles en voiture pour se rendre à Edmonton.

Les gens du commerce ont surtout souffert de cette incommodité, au point de vue du retard dans le transport des marchandises.

Et naturellement, les consommateurs du district ont eu à payer les frais de transport additionnels.

Aujourd'hui, nous osons espérer que cette irrégularité va disparaître.

Ce changement n'est pas amené par le désir que la compagnie du chemin de fer a d'être utile aux populations du nord de la Saskatchewan, mais par l'arrivée prochaine du Grand Tronc Pacifique à Edmonton.

Tant que la Compagnie du Pacifique a été la seule ligne en opération dans le nord de l'Alberta, nous avons été absolument à la merci du plus grand monopole qui n'a jamais existé dans l'Ouest.

Nos populations du nord devront une belle dette de reconnaissance au gouvernement de Sir Wilfrid Laurier et à l'Hon. Frank Oliver pour les efforts qu'ils ont faits, pour nous assurer une concurrence si nécessaire, et si avantageuse.

Maintenant que la compagnie du Pacifique semble avoir compris que le temps est arrivé pour elle de venir jusque chez nous, si elle veut conserver une partie de sa clientelle, nous espérons que notre conseil de ville, tout en sauvegardant les intérêts de la ville, et surtout en assurant une protection complète pour nos populations ne mettra pas d'entraves inutiles, qui pourraient retarder l'exécution d'un projet si important pour nous.

Tous les grands projets de travaux de construction tels que le pont, le Grand Tronc Pacifique et le Canadian Northern promettant du travail rémunérateur pour nos journaliers.

Si la température continue d'être aussi favorable qu'elle l'a été depuis le commencement de l'hiver, ces travaux pourront être commencés à une époque prochaine.

Le Traite Franco-Canadien

(De "La Patrie")

Un correspondant de Paris nous écrit ce qui suit:

"M. le député Jules Seigfried, rapporteur du projet de loi sur la convention du commerce franco-canadien, est un ami fervent du Canada. Aussi n'était-il pas besoin de lui demander si son rapport serait favorable; sa réponse était d'avance certaine:

—" Ce projet, me dit-il, n'est peut-être pas sans défauts. Quelle oeuvre humaine peut se targuer de la perfection? Mais tel qu'il est, ce projet constitue dans son ensemble un mouvement remarquable par son impartialité, et son souci d'équité! Ni la France ni le Canada ne peuvent se plaindre que ses droits aient été sacrifiés, ni l'un ni l'autre des deux pays ne peuvent raisonnablement s'enorgueillir d'avoir obtenu des avantages particuliers.

"Il n'est pas facile, ajouta M. Siegfried, de contenter tout le monde, et le traité franco-canadien sera vivement attaqué, n'en doutez pas; mais il sera de même vivement défendu. Ses partisans sont d'ailleurs plus nombreux que les adversaires: le traité sera voté, n'ayez aucune crainte.

"Mon avis est que la ratification du traité pourra être effectuée dans les derniers jours de janvier. Mon rapport est prêt; les modifications que je puis être appelé à opérer ne sauraient être que secondaires.

"Je compte le déposer le 20 de ce mois, en demandant une discussion immédiate. Cette discussion, en admettant qu'elle n'ait pas lieu immédiatement, ne sera certainement pas repoussée au mois suivant. Nous pourrons donc voter, à la Chambre, le projet et l'envoyer au Sénat. Si nous étions en temps ordinaire, le Sénat pourrait commencer immédiatement la discussion et le projet, dès les premiers jours de janvier, serait voté. Mais il y a les vacances du premier de l'an. D'après le règlement, les vacances durent jusqu'au deuxième mardi de janvier. Le premier janvier se trouvait cette année un mercredi, c'est donc le 14 que la Chambre se réuniront à nouveau.

....

"Et mettant les choses au pire, et en comptant quinze jours pour la chose en discussion du projet, (délai qui, je l'espère bien, ne sera pas nécessaire) vous voyez que le traité pourra être complètement ratifié par les deux Chambres vers la fin de janvier".

"En travaillant pour les Canadiens, je travaille pour les Français En matière commerciale de même que pour tout le reste. Français et Canadiens sont solidaires.

"M. Denis Guibert, l'ancien député de la Martinique, bien connu au Canada pour ses articles du "Figaro" et ses ouvrages sur Rome, voudrait que les journaux canadiens mettent un peu plus de discrétion dans leur triomphe. Le traité avantage les Canadiens, cela est certain, mais il n'est pas toujours bon de dire la vérité...

"Ce disant, M. Guibert tira de la poche de son pardessus un journal canadien, où on lisait en grosses lettres, au-dessus d'un article: "M. Brodeur a roulé les ministres français; les ministres français ne sont pas de force."

"Evidemment, continue M. Guibert, les Canadiens ont raison d'être contents, mais qu'ils attendent, pour le dire, que tout soit bien arrangé, conclu, signé et paraphé. Supposez que le journal canadien tombe dans les mains d'un Sénateur ou d'un député adversaire du sujet. Le voyez-vous lisant ces lignes du haut de la tribune de la Chambre ou du Sénat? Il ne faudrait pas autre chose, non pas pour faire échouer le projet. mais pour rendre son vote plus difficile."

Il y a lieu d'espérer que le parlement français ne prendra pas ombrage des exagérations du langage que certaines feuilles canadiennes auraient commises, et que le nouveau traité sera ratifié.

Nos relations commerciales avec la France augmentent d'année en année, il est vrai, mais elles n'atteignent pas encore deux grands pays comme la France et le Canada peuvent faire l'échange d'une quantité énorme de produits.

Avec la disparition des obstacles tarifaires qui ont existé jusqu'ici et l'établissement d'un service maritime direct et moderne entre Montréal et le Havre, nous pouvons légitimement compter sur une importante augmentation de commerce.

Le nouveau traité a été accueilli au Canada avec une joie générale, sincère, parce qu'il ouvre à nos développements futurs des horizons pleins de promesses.

Il nous est apparu comme l'un des effets bienfaisants de l'entente cordiale qui a rapproché si heureusement notre ancienne mère-patrie et la Grande-Bretagne dont le drapeau abrite nos destinées et nos libres institutions.

La France ne saurait rester indifférente aux efforts que nous faisons de ce côté-ci de l'eau, pour grandir et prospérer. Le nouveau traité lui fournira l'occasion d'améliorer ses rapports avec une colonie qu'elle a abondonnée, mais où l'on trouve encore les traces profondes de son génie civilisateur.

Toutefois, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, nous ne pourrons jouir véritablement des bienfaits du dernier arrangement de commerce que si des communications plus faciles et plus rapides s'établissent entre la France et le Canada.

Le gouvernement Français et le parlement Canadien devront donc maintenant tourner de ce côté leur plus sérieuse attention.

LE CANADIEN-FRANCAIS.

Nous enrégistrons, avec plaisir, l'hommage rendu à la race canadienne-française par le "Catholic Record" un grand journal quotidien publié à Londres, Angleterre:

"Ce que nous savons, dit-il, c'est que partout où s'accomplit une oeuvre dans l'intérêt national du Canada, le Canadien-Français joue un rôle qui est loin d'être insignifiant. Et cette assertion-là est basée sur son amour de la patrie, son respect de l'ordre et des lois et la part qu'il a prise au développement du Canada. Par son passé historique et le respect qu'il a pour les morts illustres, par ses oeuvres dans la littérature et les arts qui peuvent ennoblir un peuple, la province de Québec n'a rien à envier à aucune autre province du Dominion.

Mais parce que cette province est profondément catholique, elle est une cible toute destinée aux gens d'esprit étroits, qui ne croiraient pas bien pratiquer leur propre religion s'ils n'attaquaient la religion des autres."

Les races étrangères apprécient de mieux en mieux chaque jour les qualités, les vertus et les mérites de notre race.

Anglais, Américains, Irlandais, et Français les reconnaissent tour à tour.

Il ne reste plus que les Franco-Américains et les Canadiens-Français qui ne se connaissent pas eux-mêmes.

Qu'ils prennent conscience de leur valeur, de leur dignité, de la grandeur de leur histoire et de la beauté de leur caractère national!

Qu'ils cultivent donc la fierté de race!

Il n'en est aucune autre devant laquelle, comme telle, la leur ait à fléchir le genou.

Loin de là!

Il y a quelque temps l'"Irish World", de New-York avait rendu un hommage à peu près semblable au Canadien-Français.

(De "La Justice".)
Holyoke, Mass.

CARTES PROFESSIONNELLES

POIGNEE DE NOUVELLES

Athabaska Landing.

8 janvier, 08.

Nous avons eu la bonne fortune cette semaine de souhaiter la bienvenue à Monsieur le Dr Philippe Richer de Montréal, qui est venu s'établir au milieu de nous.

Le Rév. P. Beaudry, apres avoir séjourné trois semaines au milieu de nous, retourne à Edmonton vendredi, le 10. Inutile de vous dire que le Rév. Père sera vivement regretté de ses futures paroissiens.

Bishop Reed est dans le moment au Landing, Il est venu rendre visite au Rév. M. Pritchard.

M. Isaïe Bertrand, le nouveau gérant de l'hôtel "Grand Union" ne reçoit que des félicitations sur la manière princière avec laquelle il reçoit ses hôtes.

Tous nos Canadiens-Français se réjouissent des succès marquant que MM. Gagnon, Bertrand et Lessard ont remportés depuis qu'ils sont à Athabaska Landing.

14 janvier 1908.

Lundi, le 6 janvier, Monsieur Pierre Bellerose a donné une grande réception. Au nombre des personnes présentes se trouvaient: Melles Francis et Elise Bellerose, MM. J. L. Lessard, Jean Benoit, F. Savoyard et Melle Marguerite Bruneau.

La danse fut continuée jusqu'à 4 heures du matin ; les invités conserveront longtemps le souvenir de cette soirée charmante, et de la bonne hospitalité de Mr et Mme Bellerose.

Cette semaine nous avons compté quarante sleighs qui sont venues du Petit Lac des Esclaves.

L'animation que nous avons habitude de constater tous les hivers au Landing, commence à faire son apparition.

L'absence de neige et le doux temps ont retardé un peu les transports cette année.

M. L'Hirondelle est ici, en route pour le Petit Lac des Esclaves.

MM. C. B. et Paul Major ont passé un jour à Athabaska Landing. Ils sont venus à la ville avec de lourdes charges d'avoine récoltées sur la terre fertile du Lac Baptiste.

Lac St-Vincent, Alta.

4 janvier, 08.

Nos amis de St-Vincent ont commencé à se distraire dès les premiers jours du carnaval.

Le 27 décembre dernier, Mons. Brady a donné une sauterie, où la gaité a régnée durant toute la nuit.

Le jour de l'an, M. Oliva Martin a aussi donné une danse, où nos compatriotes se sont rendus en grand nombre, pour se souhaiter la bonne année, et se faire mutuellement des voeux de prosperité.

La paroisse de St-Vincent est une nouvelle paroisse, composée en grande partie de familles canadiennes-françaises. Ce sont tous de nouveaux colons, qui auront bientôt établi un de nos centres canadiens-français les ples prospères de l'Alberta.

St-Vincent est situé à 12 milles au nord de St-Paul des Métis. Ils ont déjà une école, une église, et une bureau de poste.

Le Petit Lac des Esclaves.

Décembre, 1907.

Le Rév. P. Giroux, O..MI., est en mission à Sand Creek, à l'extrémité du Lac.

M. Auguste L'Hirondelle a ouvert un magasin au bout du Lac.

Le Dr. Boulanger, autrefois d'Athabaska Landing, est aujourd'hui établi au milieu de nous.

Il a pris sa résidence chez M. Guillaume Desjarlais.

M. Ernest Constantin de la Rivière Qui Barre nous est arrivé il y a quelques jours de Spirit River. Il ira passer une partie de l'hiver dans sa famille, et reviendra s'établir au milieu de nous au printemps.

Guillaume Desjarlais et son fils Olivier partent aujourd'hui pour Edmonton, où ils iront renouveler l'approvisionnement de leur magasin.

Cette année, à la messe de Minuit, Mgr Grouard afficiaît, avec les Révs. Pères Lafarrière et Botchi comme diacre et sousdiacre.

Il y avait au choeur huit de nos jeunes enfants pour la circonstance.

Le Rév. Père Falère, supérieur, fit une courte allocution en Français et en Cree.

Les chants de Noël qui ont été exécutés ce jour-là, auraient impressionné profondément les chrétiens de n'importe quel pays plus civilisé.

Pour cette circonstance, nous avions fait une illumination brillante de notre église.

La crèche le l'Enfant-Jésus est irréprochable. Elle est couverte de sapins verts, de mousse, fleurs et petits étendards. Des lampions, des bougies, des veilleuses de dimention et de couleur variées ont été placés un peu partout autour et dans la crèche par les mains habiles des Révérendes Soeurs de la Providence.

Au-dessus de l'étable rayonne l'étoile des rois mages. Des banderoles, sur lesquelles sont inscrites "Gloria in excelsis Deo" entourent la crèche.

La crèche du Petit Jésus, au Petit Lac des Esclaves dépasse peut-être en splendeur celle de Notre-Dame de Montréal.

St-Albert.

11 janvier, 1908.

L'enterrement de vie de garçon de M. Roméo Farrell.

Vendredi soir, le 10 janvier dernier, a eu lieu à St-Albert, un joyeux enterrement de vie de garçon, à l'occasion du prochain mariage de M. Roméo Farrell.

M. Farrell épousera, mercredi, le 15 courant, Mademoiselle Larue de Spruce Grove, une de nos plus charmantes compatriotes de l'Alberta.

A cette réunion la plus franche, et la plus sincère amitié a régnée, nos compatriotes de St-Albert s'en sont donnés à coeur joie.

Parmi les noms de ceux qui étaient présents à cet enterrement de vie de garçon, nous sommes tout particulièrement heureux de remarquer ceux de quelques-uns de nos meilleurs amis, malheureusement écartés dans le désert du célibat.

Nous osons espérer qu'une fête bien gaie, et remplie d'espérance, comme celle qu'ils ont donné à notre ami Roméo Farrell, leur indiquera la route ensoleillée du mariage.

Une adresse de félicitations, et remplie de bons souhaits, a été présentée à M. Roméo Farrell.

Durant la soirée, il y a eu plusieurs discours, du chant et de la musique.

Avant de laisser partir les amis de leur fils, M. Asselin et Mme Farrell ont offert un souper délicieux à leur hôtes.

Nous profitons de cette occasion qui nous est offerte pour offrir nos bons souhaits à Mademoiselle Laue et à notre ami Roméo Farrell à l'occasion de leur prochain maiage.

Parmi ceux qui étaient presents à la soirée de vendredi soir, nous vons remarqué Messieurs F. Perron, maire de St-Albert, A. C. Hébert, Lucien Boudreau, N. Asselin, Dr A. Giroux, Dr J. A. Tierney, H. B. Dawson, J. A. Loiseau, S. Larue, F. Pagé, Geo. Deslaurier, Arthur Lambert, Jules Chave.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'almenac du peuple pour 1908 est en vente au Dominion Cigars and News Stores Co., 39 Ave Jasper-W. et 315, Jasper-E. Ces messieurs se chargent de la faire parvenir par malle, moyennant 25 cents.

Morinville.

Lundi, 13 janvier, 08.

Les élections municipales ont eu lieu à Morinville, lundi, le 13 Janvier.

La ville avait trois conseillers à élire, et les conseillers choisiront le Maire à la première réunion du du Conseil.

Il y avait six candidats sur les rangs pour l'élection de lundi dernier: Messieurs Louis Boissonneault, Hermidas Boissonneault, Théodore Nobert, F. Steffes, F. X. Gauthier et J. A. Paquin.

Messieurs Steffes et Gauthier et J. A. Paquin ont été le choix des électeurs de la municipalité de Morinville.

Nous souhaitons une année prospère aux nouveaux élus, et nous espérons que leur administration continuera à faire marcher cette belle petite ville canadienne-française, dans la voie du progrès.

UNION ST-JOSEPH DU CANADA.

—AVIS.—

Avis est par les présentes donné que M. J. A. Loiseau est nommé percepteur pour la cour de St-Albert.

Les membres sont priés de payer leurs contributions et arriérages à M. Loiseau.

Par Ordre.

Discours de Sir Wilfrid, suite.

politicien. Mon collègue, l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) dit que c'est un cas de corruption. Peut-on le qualifier autrement?

L'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden) a dit que l'honorable ministre des Travaux Publics (M. Pugsley) avait affirmé que les conservateurs avaient eu un fonds d'élection considérable. La seule réponse de l'honorable député a été qu'il restait à démontrer que nous étions aussi coupables que lui-même en son parti.

M. R. L. BORDEN: Je n'ai rien dit de tel, l'honorable premier ministre doit s'en souvenir.

Sir WILFRID LAURIER: Certainement, il n'a pas prononcé ces paroles.

M. R. L. BORDEN: Qu'ai-je dit alors?

Sir WILFRID LAURIER: Il n'a pas dit textuellement: "Vous êtes aussi coupables que nous," mais il a dit: "Donnez-nous une commission, et je prouverai que vous avez dépensé tout utant que nous."

M. R. L. BORDEN: Ni ai-je mployé ce langage.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne saurais citer textuellement, mais si l'honorable député a voulu exprimer autre chose, j'aimerais le savoir.

M. R. L. BORDEN: J'ai voulu dire précisément ce que comportent mes paroles: nous sommes prêts à subir toutes les enquêtes.

Sir WILFRID LAURIER: Vous étiez prêts à subir n'importe qu'elle enquête, mais cette enquête ne porterait pas seulement sur les accusations lancées par l'honorable ministre des Travaux Publics (M. Pugsley) contre le parti conservateur, mais aussi sur d'autres accusations lancées contre le parti libéral.

M. R. L. BORDEN: L'honorable premier ministre a-t-il des objections?

Sir WILFRID LAURIER: Ce n'est pas la question. Mais si l'honorable député ne cherchait pas par là à faire croire que le parti libéral n'est pas meilleur que le parti conservateur, je ne sais pas ce qu'il a voulu exprimer. Ce n'est pourtant pas là la question. Je suis plutôt porté à partager les opnions exprimées par l'honorable député dans les dernières phrases de son discours, à l'effet qu'on dépense trop d'argent dans les élections, et qu'il est urgent de restreindre autant que possible le chiffre de ces dépenses. Mais si son but est de tendre à l'honnêteté dans la politique, est-ce honnête de vouloir remettre en discussion la question du subside à la Colombie-Anglaise que la conférence a réglée? Est-ce honnête de sa part d'aller faire la promesse suivante à M. McBride dans la Colombie-Anglaise: " Dès que je serai au pouvoir, je m'engage à remettre la question sur le tapis et à vous accorder l'augmentation de subvention que vous reclamez." Si c'est ainsi que l'honorable chef de l'opposition entend l'honnêteté dans la politique, je préfère m'en rapporter au jugement des électeurs.

Je n'en dirai pas davantage, bien qu'il se fera plus de lumière, au cours de la session, sur certaines des questions que je viens de traiter. Je puis cependant ajouter ceci : Nous sommes aux affaires depuis onze ans. Je ne doute pas, je suis sûr même que nous avons commis bien des erreurs et des manquements, mais quand le temps sera arrivé, à la fin de cette législature, de nos présenter devant nos juges, je n'hésiterai pas, pour ma part, à opposer sans crainte le résultat de notre administration avec toutes ses fautes aux projets en l'air du nouveau parti qui s'intitule encore le parti conservateur.

(FIN).

AVIS AU PUBLIC.

Session des Cours de Districts. Province d'Alberta.

Des sessions des cours de districts auront lieu aux temps et lieux suivants, pour les procès d'actions et autres affaires civiques qui pourront être amenées devant ces cours:

District d'Edmonton: à Edmonton, le troisième mardi de janvier 1908.

District de Calgary: à Calgary le troisième mardi de janvier 1908.

A Medecine Hat, le deuxième mardi de février.

District de Wetaskiwin: à Wetaskiwin, le troisième mardi de janvier, 1908.

A Red Deer, le premier mardi de février, 1908.

District de MacLeod: à McLeod, le troisième mardi de janvier, 1908.

District de Lethbridge : à Lethbridge le troisième mardi de janvier, 1908.

Daté à Edmonton le 24 déc. 07.

S. B. WOODS,
Député-Procureur-Général.

2-9-16.

LE PETIT CLERC

Gros et tassé, la figure replète flanquée de favoris grifelés et touffus, correctement tendu de noir, ainsi qu'il sied à tout homme de loi, monsieur l'huissier, escorté de ses témoins et de son petit clerc, monte avec lenteur, en s'aidant le plus possible de la main courante, l'escalier torteux et sombre au haut duquel l'appelle son devoir, à fin d'inventaire: devoir pénible certainement, à en juger par l'air inquiet et consterné dont il mesure à tout instant, pardessus la rampe, le peu de chemin parcouru. Le petis clerc, sa serviette sous le bras, compte les marches pour calmer son impatience, et comme il ne parvient pas, malgré toute l'application qu'il apporte à ce travail, à se maintenir à distance respectueuse de son maître il s'arrête à chaque palier et s'amuse à semer sur les paillassons les miettes qu'amasse chaque jour au fond de ses poches le croissant ou le petit pain de son premier déjeuner. Il a dix-sept ans, mais il en paraît vingt, tant l'émaciation de ses joues accentue et durcit les traits de son visage; il a poussé trop vite: ses cheveux sont trop longs, son chapeau trop large, son veston trop étroit, son pantalon trop court, ses souliers trop grands: de dos, il prête à rire; de face, il excite la compassion.

M. l'huissier est arrivé au terme de sa fatigante ascension: il souffle, il s'éponge le front, et, dès que son saute-ruisseau l'a rejoint, il reprend sa marche, en se répétant à mi-voix les indications fournies par le concierge: "Au fond du corridor, le couloir à gauche, deuxième porte à droite." C'est là.

—Dépêchons, fait-il, en reluquant avec une moue dédaigneuse la natte misérable sur laquelle il dédaigne de s'essuyer les pieds.

Au premier coup de sonnete, une jeune femme en deuil ouvre la porte.

L'huissier tend sa carte et expose l'objet de sa visite.

Point de récriminations, point de révolte: on l'attendait.

—Faites, monsieur, lui est-il répondu, et on l'introduit dans l'appartement.

Le petit clerc est ému. Ce n'est certes pas cependant la première fois qu'il assiste maître Fauchard en ces sortes d'affaires: mais jamais il s'est trouvé en auss ipauvre logis; quel contraste entre cette demeure froide et nue et ces riches maisons dont il craignait de fouler les tapis ou de frôler les tentures, ces pièces dont le luxe tapageur le séduisait, et où son oeil émerveillé s'extasiait également devant les bibelots d'art et le clinquant de la brocante parsienne; toutes les choses qui l'environnent aujourd'hui ont comme un air de tristesse qui lui serre le coeur: un attendrissement monte en lui, avec un regret d'être là, de participer à une mauvaise action; plus il regarde, plus cet humble intérieur d'employés besogneux lui rappelle son chez lui, le "chez lui" de ses parents, et évoque en sa pensée l'image douloureuse de son existence quotidienne; c'est la même salle à manger, le même buffet en acajou, les mêmes chaises; contre la fenêtre, la même table à ouvrage, près de laquelle sa soeur joue peut-être en ce moment, dans les jupes de sa mère. Il retrouve, de-ci, de-là, des détails qui complètent l'illusion: des gravures, des dessins, des chromos, et, de chaque côté de la glace, accrochées au mur, des photographies dans des cadres de peluche ou des passe-partout de bois noir: une tour Eiffel en os fixe son attention: la sienne, celle dont il a fait cadeau à sa soeur, est en cristal de roche: "pour sûr", il ne les échangerait pas.

La voix de M. l'hussier le tire à tout moment de ses réflexions.

—"Item" six couverts en ruolz, "item" une louche, même métal, "item" six cuillers à café, même métal... "item" une pendule marbre noir, petit modèle, surmontée d'une coupe dite vide-poche, adhérente au corps principal, et deux candélabres formant garnitures, "item"....

M. l'huissier, en dépit de sa hâte à terminer l'inventaire, "instrumentait" avec la plus minutieuse attention. Il faisait en conscience son métier, car rien ne lui était plus désagréable que de voir des poursuivants ne rentrer que dans une partie de leurs créances. Aussi, perquisitionnait-il dans tous les coins, sondant les tirroirs, scrutant les placards, ne laissant pas un dessus de meuble, un envers de tableau inexploré.

Et passant dans la chambre à coucher. M. l'huissier voyant le petit clerc jeter un regard en arrière, crut que l'on se permettait de contrôler son travail, il pâlit d'indignation.

—Quand vous serez prêt, gronda-t-il.

Le petit clerc se précipita et se remit à écrire, tout à sa besogne.

—"Item," un baldaquin tendu reps bleu; rideaux de lit, même étoffe, même couleur; "item" une jardinière porcelaine, "item"...

Le petit clerc, le nez sur son procès-verbal, avait peine à suivre maître Fauchard dont la voix croassait dans le silence, ponctuée seulement par les soupirs de la jeune femme en deuil, qui debout, appuyée au chambranle de la porte, assistait, stupide et morne, à cette violation de ses plus intimes souvenirs.

"Cela aussi!" "Cela aussi!" Ces deux mots que ses lèvres n'osaient même pas prononcer résonnaient plaintivement en elle et résumaient toutes ses douleurs.

Dans un angle de la pièce, les témoins ennuyés tournaient leurs pouces.

—..."Item", un fauteuil dit crapaud, "item" une corbeille osier sur pied bambou, "item" une jardinière porcelaine, "item"....

Un cri suppliant interrompit maître Fauchard.

—Oh! monsieur, je vous supplie!... ma petite! Elle y tenait tant, ma pauvre petite! Oh! dites, monsieur, je vous en prie, laissez-la-moi!

M. l'huissier sembla un moment déconcerté, mais son hésitation fut de courte durée:

—Je regrette, madame, je regrette infiniment, dit-il, en profitant de cet intermède pour lisser ses favoris, je regrette, mais c'est impossible.

—Oh! monsieur!

La malheureuse s'écrasa sur une chaise, en sanglotant.

Le petit clerc sortit son mouchoir pour essuyer ses yeux qui s'humidifiaient, malgré lui.

—Eh bien, fit le patron. Vous y êtes.

Et il reprit:

..."Item", une poupée articulée, numéro 7, et une petite malle renfermant les vêtements affectés à l'habillement de la dite poupée, dont détail: primo, une robe mousseline.

....

Enfin, tout est fini.

M. l'huissier s'approche de lamère toujours en larmes, et lui présente avec amabilité les procès-verbaux.

—Madame, voulez-vous avoir l'obligeance de signer? demanda-t-il...

Et dès qu'il a obtenu ce qu'il désirait:

—Entendu, n'est-ce pas! La vente, jeudi, 15 courant, à dix heures. Au revoir, madame!

Et M. l'huissier descend, escorté de ses deux témoins et de son petit clerc qui, tout pensif, répand dans l'escalier le reste des iettes qu'amasse chaque jour au fond de ses poches le petit pain ou le croissant de son premier déjeuner.

* * *

Dans la rue, où l'on a tant bien que mal entassé les meubles sur le tottoir et sous la porte cochère, des voisins échangent leurs impressions. —Pouvre femme! —Pas de chance, tout de même. — Etre vendu comme ça. — En voilà une qui a mangé tout son pain blanc! — Qu'est-ce que vous voulez. — C'est la vie! — C'est égal, en six mois, perdre son mari et son enfant!— Vous le connaissiez, son mari? Un peu. — Ah! il était grand? —Non, un petit brun, avec un binocle. — Ah bah! — Un employé? — Oui, à l'hôtel de ville ou à l'assistance. — Sa veuve n'a rien touché? —Ah bien! si vous croyez que le gouvernement... — De quoi est-il mort? — Ah! ça! — Et la petite? Oh! la paupre mignonne!... un souffle... comme sa mère. — Pauvre petite! — Vous voyez là, contre le mur, à côté... oui, cela faisait joliment mon affaire... il y a longtemps que je me dis: Si je tombe sur une occasion...

M. l'huissier est présent, assisté de son petit clerc. Un commissaire priseur procède à la vente; on a commencé par les gros meubles, il ne reste plus qu'une table qu'on adjuge à quinze francs et des vases, des ustensiles, des riens...

Le commissaire-priseur presseles enchères: voyons, un coussin, un superbe coussin, laine et crain, recouvert en toile forte de Hollande; voyons, le coussin, trois francs, à qui pour trois francs? Personne! Deux francs cinquante, soit: allons, deux francs cinquante, un coussin, soixante-quinze, deux soixante-quinze un coussin! Personne n'en veut plus! Deux soixante-quinze, entendu!... Trrois!.. personne... adjugé.

Son crayon à la main, le petit clerc marque le prix de vente des objets. De temps en temps il glisse une main dans la poche de son gilet, et il touche, il palpe quelques pièces blanches, ses économies, qu'il a machinalement sorties de son porte-monnaie pour les mettre là, à portée de ses doigts. Une envie s'est emparée de lui, presque depuis qu'il est arrivé, depuis qu'il voit des gens acheter pour des sommes dérisoires, qui ceci, qui cela, un désir vague d'abord, puis de plus en plus tenace, irrésistible, l'a pris d'acquérir, lui aussi!... Quoi? il ignore; il cherche; quelque chose pour sa mère, ou une bagatelle pour sa soeur, oui, pour sa petite soeur... mais quoi? Il y a bien la poupée; il y pense, certes, mais jamais il n'aura assez d'argent.

Le petit lcerc est très perplexe.

Précisément le commissaire-priseur vient de sortir la poupée de la boîte et la montre, en la tournant et la retournant, aux amateurs.

— Allons, une poupée articulée. moyenne grandeur, excellente marque, une poupée incassable! Les bras, les jambes, la tête, tout marche! La malle que voici est vendu en même temps, avec les habits de la demoiselle: Il y en a en velours, il y en a en surah, il y en a en satin! A qui la poupée, allons, à ving francs. Qui en veut? Le petit clerc perçoit derrière lui en gémissant; il se retourne et murmure doucement: Pauvre madame!

—Allons! continue le commissaire: combien? pressons.

Un commerçant risque une offre, timidement: un franc!

—Allons, mesdames, allons, messieurs! cela vaut mieux, certainement! Une poupée articulée, excellente marque, incassable!

Une voix entrecoupée dit: — Deux francs!

C'est la mère qui veut racheter cette relique.

Le commerçant accepte la lutte.

—Deuxcinquante, reprend-il avec force cette fois.

—Deux soixante.

—Deux soixante-dix.

—Deux quatre-vingt, réplique une voix tremblante.

—Trois! clame le commerçant.

Cette fois la mère se tait: elle ne peut plus surenchérir.

—Trois francs, trois francs, personne n'en veut plus, personne ne dit mot. Trois francs.

—Trois cinquante, glapit une voix de gamin.

Le petit clerc s'est décidé; toute la tire-lire y passera, tant pis! il fera une surprise à sa soeur!

Et craignant qu'on ne l'ait pas entendu, il répète plus haut encore: Trois cinquante!

—Trois cinquante, entendu; personne ne dit mot. Adjugé.

....

La vente est terminée.

Le petit clers ne sait que réponpliée, va prendre possession de son emplette. A genoux sur le trottoir, la poupée sous son bras, enveloppée dans un journal, il inspecte la malle garde-robe, déplie, range, et s'apprête à refermer le couvercle lorsqu'il sent que quelqu'un se penche sur lui. Quelque farceur, croit-il. Il se redresse brusquement, et se trouve devant la mère qui s'excuse.

—Je vous demande pardon, je voulais voir, encore une fois.

Le petit clerc ne sait que répondre.

—Eh bien, vous dormez là, crie de loin M. l'hussier.

Une dernière fois le petit clerc regarde la femme dont les joues sont toutes sillonnées de larmes; puis, il se baisse lentement, saisit la poupée qu'il avait reposée à terre, et la met dans les mains de la pauvresse:

—Tenez, madame.

Et comme maître Fauchar faisait mine d'avancer:

—Voilà, m'sieu, cria le petit clerc.

Et il ajouta:

—Je vous la donne, prenez vite, madame; si le patron me voyait, il serait capable de me diminuer mes gages.

A. Delvallé.

CHEVAUX TROUVES. — Chez M. Jos. Tailleur, à Morinville, se trouve trois chevaux qui sont allés s'y réfugier. Il y a un cheval jaune, portant le brand **M. C.**, un rouge, ayant étoile blanche au front, et un brun ayant plaque blanche au front et batte blanche.

Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section de nombre pair des terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les provinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26 non réservés, pourra être prise comme homestead par toutes personnes se trouvant le seul chef d'une famille ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section de 160 âcres plus ou moins.

Une demande d'entrée ou d'inspection doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou sous-agent.

(1) Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture de celui-ci chaque année, au cours d'un terme de trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) de toute personne éligible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, quand au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il possède dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte, quand à la résidence, pourront être remplis par le fait de résider sur le dit terrain.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de faire.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur

N.-B.—La publication non autorisée de cette nnonce ne sera pas payée.

L'Honorable M. Lemieux à Tokio.

Voici la traduction du discours prononcé par l'hon. M. Lemieux, au banquet donné en son honneur, le 3 décembre dernier, par les hommes d'affaires de Tokio.

Ce banquet était présidé par le baron Shibusawa qui proposa la santé du Commissaire Canadien, de Mme Lemieux et des personnes qui accompagnaient l'hon. M. Lemieux.

Le discours de l'hon. M. Lemieux ainsi que celui de M. W. T. R. Preston ont été publiés textuellement, le lendemain du banquet, par le "Japan Times," et la plupart des grands journaux japonais en ont donné de substentielles analyses.

Après avoir remercié les hommes d'affaires de leur courtoise hospitalité, M. Lemieux s'exprima ainsi:

Il y a peu de temps, nous avons eu, au Canada, l'honneur de recevoir Son Altesse Impériale le prince Fushimi. Son voyage à travers notre pays à son retour de Grande-Bretagne, n'a pas manqué de faire comprendre à notre peuple le progrès accompli par le Japon et le rang qu'il a pris en ces dernières années parmi les grandes puissances du monde. Il a créé, pour ainsi dire, un nouveau lien d'amitié entre le Japon et son aliée, la Grande-Bretagne, notre mère-patrie, Il a aussi rappelé au monde que le Canada, la plus importante colonie de l'Empire Britannique, offrait la route la plus courte et la plus commode entre l'Orient et l'Occident et que, au point de vue purement commercial, abstraction faite de toute considérations impérialistes, les deux pays avaient beaucoup d'intérêts commun et d'oblibation mutuelles.

L'Exposition d'Osaka où, il y a quelques années, le Japon révéla si brillamment ses capacités industrielles et au succès de laquelle le Canada coopéra si cordialement fut, virtuellement, le premier pas fait vers l'établissement de relations commerciales entre nos deux pays. Le traité auquel nous avons, depuis, donné notre adhésion, fut la conséquence naturelle du désir que fut alors exprimé d'établir des relations commerciales plus étroites entre les deux pays. Les relations commerciales, lorsqu'elles sont animées par un esprit de loyauté, tendent non seulement à augmenter la valeur des produits que peuvent échanger deux pays et à assurer aux négociants de légitimes bénéfices d'un caractère purement pécuniaire, mais elles tendent aussi à créer des sentiments d'amitié dont les deux pays ne peuvent que bénéficier au sens le plus élevé de la fraternité humaine.

Nous savons tous, du reste, qu'il n'est pas possible d'atteindre la perfection en ce monde. C'est pourquoi, même entre les meilleurs amis, il peut s'élever parfois des différences d'opinion. Il peut se produire quelques difficultés, mais le bon sens, qui est fondé par la sagesse, finira toujours par faire connaître que ces difficultés ne sont pas insurmontables. L'expérience nous enseigne que la diplomatie peut toujours résoudre les problèmes qui, à première vue, semblent les plus ardus, pourvu que la négociation puisse se baser sur la bonne foi, le bon sens et la confiance mutuelle. Un des plus grands diplomates modernes, sinon le plus grand de tous, n'a-t-il pas dit: "Il n'y a pas de questions insolubles; il n'y a que des questions mal posées." Une politique de conciliation peut assurément arriver à un compromis acceptable qui, en définitive fera disparaître tous les malentendus et ralliera tous les hommes de bonne volonté. La liberté, l'ordre, le respect de la loi et le respect des droits d'autrui sont l'essence même de la justice idéale.

Qu'il doive exister entre le Canada et le Japon des relations du caractère, le plus amical, c est là une chose évidente. Sous la conduite de Sa Majesté l'Empéreur, le Japon s'est donné une constitution qui, à bien des égards est semblable à la constitution britannique — ce modèle impérissable de la sagesse humaine —sur laquelle est basé le système de gouvernement canadien. Le Japon ne s'est pas seulement adapté avec une rapidité merveilleuse à nos idées modernes, mais encore, dans son ascension étonnante vers le progrès, il a pu révéler au monde les trésors d'une civilisation ancienne qui, ne fut-ce qu'en ce qui concerne l'art, demeure encore insurpassée. Son armée et sa flotte ont été en plus d'une occasion soumises à de rudes épreuves, et elles sont arrivées aux résultats que nous connaissons. Ses lois ont été compilées d'après les codes les plus fameux et l'adminitration de la justice y a une dignité aussi haute que chez les nations occidentales. Les Universités et les écoles de l'Empire feraient honneur à toute autre nation. De fait, le développement de l'éducation semble être la grande préoccupation du gouvernement japonais. C'est ce qui explique le succès du Japon et permet de prévoir le rôle qu'il est appelé à jouer au vingtième siècle.

Nous aussi, au Canada, nous disons que ce siècle est le nôtre. Sous l'égide de la Couronne Britannique, nous avons, au Nord du continent américain, édifié une nation qui est le prolongement de la Grande-Bretagne elle-même au delà des mers. Ses amis, ses aliés, sont les nôtres. Ses ennemis sont aussi les nôtres.

La tâche que nous avons à accomplir, nous, Canadiens, est, par dessus tout, de cultiver les arts de paix, de développer les splendides ressources naturelles de notre Dominion, de trouver, pour l'excédent de notre production, des marchés dans toutes les parties du monde — maintenant surtout que la distance a été virtuellement annihilée grâce aux steamers rapides des derniers modèles qui relient les continents. Les Canadiens ont déjà résolument abordé la solution du problème des voies de transport terrestres en construisant trois chemins de fer transcontinentaux et nous avons l'intention de nous assurer notre bonne part du commerce oriental. Il ne faut pas oublier que la Canada possède certains avantages dont ne dispose aucun autre marché occidental. De ces avantages, le moindre n'est pas la situation géographique du Canada vis-à-vis du Japon, situation plus favorable que celle d'aucune autre nation occidentale.

Les tableaux de distances suivants, encore qu'ils soient bien connus, ne manqueront pas, sans doute, d'un certain intérêt dans une occasion comme celle-ci où je remarque la présence d'un si grand nombre d'hommes d'affaires.

De Vancouver à Yokohama, la distance est de 4,280 milles, de Seattle à Yokohama, elle est de 4,380 alors que, de San Francisco, elle est de 5,530. Ainsi la différence des trajets à travers l'Océan Pacifique est, de beaucoup à l'avantage du Canada. Il faut songer aussi que le trajet le plus court, de Liverpool en Amérique est, de plusieurs centaines de milles, la route canadienne. On ne saurait perdre de vue un facteur aussi puissant, au point de vue du commerce, que la rapidité des transports.

Le sens pratique si remarquable des commerçants japonais devrait les induire à accorder leur faveur à la route la plus courte et la plus rapide. Je n'ai pas besoin d'insister sur la liste des produits spéciaux que le Japon peut fournir aux consommateurs canadiens. Mais je connais les ressources illimitées du Canada: ressources agricoles, minérales, industrielles.

Aux cinquante-cinq millions de consommateurs japonais — pour ne rien dire de la Corée — le Canada peut vendre en n'importe quelle quantité, de l'avoine et des farines d'avoine, du bois de charpente et du bois de pulpe, du plomb, du cuivre, de l'amiante, de l'aluminium, du cuir et des peaux, du beurre, du fromage, du poisson, des chevaux, du bétail, du lait stérilisé, des conserves de fruits, de la laine, du jambon et du lard, des machines agricoles, des outils de toute espèce. Mais surtout, je désire attirer votre attention sur la qualité supérieure des produits manufacturés avec nos céréales, pour lesquels le Dominion s'est fait une réputation nationale. Peut-être la compagnie distinguée qui m'écoute apprendra-t-elle avec intérêt que la qualité tout à fait supérieure de notre blé du Manitoba est due au fait que, dans la saison où mûrit la récolte, le soleil luit sur l'Ouest Canadien deux heures de plus par jour que dans aucun autre pays agricole. C'est culière qui justifie l'opinion aujourd'hui universellement répandue que le blé canadien est le meilleur blé du monde. Si le Japon se rend bien compte de ce fait, je ne serais pas surpris, que, dans un très proche avenir, notre commerce de céréales eût pris la première place sur les marchés d'Orient. C'est, toutefois, ici, au Japon — où en dix ans, les importations de blé et de farine ont augmenté de plus de 800 pour cent— que le blé canadien devrait trouver quelque jour en marché sûr. Il est aisé de constater que l'usage du pain devient chaque année plus commun au Japon et la démonstration pratique et concluante faite, il y a quelques années, de la supériorité et de l'économie relative de la farine de blé canadienne a posé la base de ce qui sera, dans quelques années, un commerce énorme non seulement au Japon, Mais dans tout l'extrême Orient.

Il y a quelques années, des échantillons de notre farine de blé dur canadien furent distribuées sur l'initiative de l'hon. M. Fisher, ministre de l'Agriculture du Canada aux principaux manufacturiers japonais, afin qu'ils en pûssent comparer la valeur, dans les expériences, avec la farine de blé de l'Orient et ce qu'on appelle communément la farine de blé d'hiver de la côte du Pacifique. Quel en a été le résultat? Dans chaque cas, il a été fait rapport que la farine de blé dur canadien s'était affirmé la meilleure comme qualité et comme rendement. Que des qualités inférieures aient obtenu la préférence sur le marché oriental, c'est là une chose dont il n'y a pas lieu de s'étonner. Notre produit canadien était inconnu en Asie jusqu'en ces dernières années et je suppose qu'ici comme ailleurs les industriels et les commerçants suivent naturellement la ligne de moindre résistance. Mais quand les peuples d'extrême Orient auront appris à juger les mérites relatifs au point de vue nutritifs et auront des différentes qualités de farine, ils donneront, j'en suis sur, la préférence au blé de nos prairies.

L'établissement et le maintien de boulangeries canadiennes permanentes à Tokio et dans les grandes villes du Japon assureraient, au bout d'un laps de temps raisonnable, une demande profitable pour nos céréales et les produits sur ce marché qui augmente sans cesse d'importance.

Vous me pardonnerez si j'ai ainsi pris la liberté de faire, pour ainsi dire, de la réclame à la farine canadienne au Japon. Mais il me semble que les occasions qui s'offrent de développer les relations du commerce entre les deux pays sont si brillantes qu'il est de mon devoir, puisque je m'adresse à des hommes d'affaires, d'y insister.

Avant l'année 1895 l'exportation des produits canadiens au Japon était si insignifiante qu'il n'y a pas lieu d'en faire mention. L'année suivante, le chiffre total des exportations n'était que de $8,000 mais depuis lors il y a eu augmentation constante pour tous les genres de marchandises.

Ce n'est pas cependant qu'en 1903 que se produisit une augmentation réellement substantielle. Comme résultat des démonstrations pratiques faites par l'initiative de l'hon. M. Fisher à l'exposition d'Osaka, il fut expédié au Japon pour $140,000 de farine canadienne, ce qui porte à $342,000, pour cette année-là, le chiffre totale des exportations du Canada. Depuis 1904, nous sommes arrives à plus d'un demi-million mais le nouveau traité devrait au cours des cinq prochaines années ou même moins, doubler ou tripler ce montant.

En somme, je crois pouvoir exprimer l'espoir que les négociants du Japon et du Canada ne laisseront pas échapper cette splendide occasion. Nous sommes voisins sur le Pacifique et je suis convaincu que le développement des relations commerciales entre les deux peuples ferait beaucoup pour leur apprendre à se juger l'un l'autre sans préjugés et à s'estimer mutuellement. Il aurait aussi pour effet de fortifier cette heureuse alliance qui existe entre les deux grands empires insulaires, alliance qui a été saluée avec un universel enthousiasme par toutes les nations de l'empire britannique, alliance qui marque le commencement d'une ère nouvelle pour le Japon — le Japon, ce pays où un voyageur comme moi que le bon vent a poussé vers ces rivages, a pu constater avec joie que le premier Anglais qui le visita en 1600, le vieux William Adams avait dit vrai en décrivant votre peuple comme "un peuple d'humeur bienveillante, d'une extrême courtoisie et vaillant à la guerre."

LA FRANCE EST PROSPERE.

Le commerce étranger subit un gain de $150,000,000

Les taxes rapportent $35,000,000 de plus qu'en 1906 et les dépôts aux banques augmentent de $24,000,000.

Paris, 4. — Les statistiques publiées ce matin démontrent que l'année 1907 a été une des plus prospères pour la France. Le commerce avec l'échange a dépassé de $150,000,000 celui de l'année 1906, les taxes ont rapporté $35,000,000 de plus que l'on s'y attendait: les dépôts aux banques ont augmenté de $24,000,000 et les récettes des compagnies de chemin de fer ont dépassé par $10,000,000 celles de l'année 1906.

En raison de l'augmentation du coût de la vie l'on s'attendait à ce que les dépôts aux banques d'épargnes subissent une baisse mais c'est le contraire qui en est arrivé. La France d'après les statistiques est des plus prospères et selon les principaux hommes d'affaires son prestige n'est pas prêt à diminuer.

LE PARLEMENT DE QUEBEC

La réouverture fixée au 3 mars.

Québec, 4. — A une réunion du cabinet, hier, on a fixé au 3 mars prochain, la date de la réouverture de la Législature provinciale.

ASCENSION DES NOTRES.

Le témoignage suivant, en faveur des aptitudes sociales et économiques de l'élément canadien-français aux Etats-Unis, mérite d'être consigné pour l'histoire. Il émane de M. R. N. Eaton, un Yankee de race, agent des filatures Cabot, de Brunswick, Maine. Dans un récent discours à Bangor, ce M. Eaton a parlé de nos gens dans s termes suivants:

"Bon nombre, dit-il, ont abandonné le travail de la filature pour tenter fortune dans d'autres branches.

"Dans plusieurs de nos villes et cités nous trouvons aujourd'hui, parmi nos premiers hommes d'affaires, des descendants canadiens-français; on les voit dans toutes les branches de la vie commerciale.

"C'est par leur frugalité que lusieurs ont fait un succès de nos rmes abandonnées, et nous voyns leurs enfants dans tous nos bureaux et nos magasins.

"C'est à grand regret que le anufacturier les voit disparaître s'éloigner petit à petit de la filature: il lui faut se résigner à trouver d'autres ouvriers, et je crains fort qu'il ne se passe bien des années avant que l'on trouve un autre élément aussi docile, et toujours prêt à apprendre à travailler.

(De "La Justice".)

Hygiène, Suite.

les aliments doivent se prendre chauds, et les boissons fraîches. Un repas entièrement froid rend difficile la liquéfaction des gélatines et des graisses; et par suite leur bonne digestion.

La quantité de boisson permise à chaque repas est très variable et l'on est peu d'accord sur l'influence des boissons vis-à-vis les secrétions digestives, et par suite sur la quantité que l'on peut prendre sans inconvénient. On a prétendue que l'eau diminuait l'acidité du suc gastrique; il n'en est rien. Les boissons chaudes ou froides prises modérément provoquent et augmentent plutôt qu'elles ne diminuent la secrétion gastrique.

Le docteur Bordet cite l'exemple d'un homme qui a aujourd'hui 70 ans, et qui, suivant un régime toujours le même, peut, sans jamais être arrêté, travailler 10 heures par jour en dirigeant une grande entreprise industrielle. Voici en quoi consiste ce régime: Le matin à 7 heures, une tasse de thé avec ½ oz. de sucre, un nuage de lait, et un croissant de pain. A midi, 2 oz. de viande, 3 oz. de légumes farineux ou verts, un morceau de fromage de ½ oz., 3 oz. de pain, une tasse de cafe noir avec ½ oz. de sucre. Enfin à 7 heures du soir, même repas qu'à midi, avec un peu de potage en plus, et le café en moins. Comme boisson, une pinte d'eau rougie; jamais de vin pur; jamais rien entre les repas.

L'histoire de cet homme nous fournit notre conclusion, en même temps qu'elle donne une solution pratique à tout ce qui précède de touchant l'hygiène alimentaire. En effet, sous un total de 20 oz. de nourriture solide par jour, cet individu ne consomme que 4 oz. de viande, juste le ⅕ de la somme totale; et c'est ce qui devrait suffire à peu près à tout le monde.

Victor Vézina, M. D.
St-François de Montmagny, Qué.
Août, 1907.

CHEVALIERS DE COLOMB.

Samedi dernier, le 11 du courant, a eu lieu en cette ville l'initiation d'une quarantaine de nouveaux membres dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

La cérémonie d'initiation a eu ieu dans la grande salle de l'Ecole Séparée de la troisième rue.

De nombreuses délégations, de St-Paul, Minnesota, Winnipeg, Régina, Calgary et Battleford étaient venu à Edmonton pour cette occasion.

L'Ordre des Chevalier de Colomb est une société secrète, essentiellement catholique, qui est très puissante. La Société compte plus de 250,000 membres aux Etats-Unis et au Canada.

A Edmonton on compte déjà plus de 125 Chevaliers.

NOUVELLE INVENTION.

Messieurs Loiselles et Pion, les inventeurs et manufacturiers du séchoir "Champion" qui a eu un succès si marqué, viennent de compléter une nouvelle invention qui sera, dit-on, des plus précieuses.

Depuis longtemps les distilleries cherchaient une bouteille qui ne pourrait être remplie qu'à la distillerie, afin de protéger leurs produits contre les substituts. Il arrive chaque jour que des marchands, des hôteliers, remplissent de boisson commune des bouteilles portant les étiquettes des meilleures distilleries et vendent ces contrefaçons comme étant bien l'article annoncé sur l'étiquette.

La nouvelle invention de MM. Loiselles et Pion devra réjouir le coeur de ces distillateurs, car elle consiste en une bouteille qui, une fois remplie, peut se vider, mais qu'on est incapable de remplir de nouveau sans des instruments et un procédé spéciaux que l'on possède seulement à la distillerie.

MM. Loiselles et Pion ont déjà fait application pour un brevet protégeant leur invention dans tous les pays du monde.

NOTES LOCALES

M. J. B. Prince de Battleford, un de nos compatriotes les plus en vue de la province de la Saskatchewan est en visite à Edmonton.

Il est l'hôte de Mme Lachambre sur la 12ième rue.

M. Prince, ancien député de Battleford, dans l'ancienne Législature des Territoires du Nord-Ouest, èst aujourd'hui à la tête d'un des plus grand commerce de sa Province.

Il est propriétaire de grandes scieries, et de magasins considérables dans Battleford-nord et Battleford-sud.



L'Hotel Astoria

N'oubliez pas d'acheter l'Almenac du Peuple au Dominion Cigar Store.

Le Rév. M. Ethier,, le Dr Quesnel et M. Omer St-Germain, avocat, de Morinville, étaient de passage en ville lundi dernier.

M. le Curé Normandeau de St-Emile de Legal, est passé à nos bureaux ces jours derniers.

Au nombre des Chevaliers de Colomb qui ont visité Edmonton samedi dernier se trouvait notre estimable compatriote M. B. Prince de Battleford.

Parlant de l'incendie qui a dévasté North-Battleford, M. Prince ne croit pas que ceux qui ont été les plus éprouvés par cette catastrophe reconstruisent maintenant.

Plusieurs d'entre eux préfèrent revenir au vieux Battleford, dit M. Prince, et les autres attendent que le trajet de la ligne du G.T.P. soit connu pour prendre une *décision.*

Il est plus que probable que l'on ajoute à cela la construction Battleford sera dotée d'une gare de première classe par le G.T.P.. Si des bâtisses publiques du gouvernement Fédéral et le fait que déjà la compagnie du C. N. R. a construit au vieux Battleford. une gare de première classe,pour ces raisons dit M. Prince, je crois que le vieux Battleford gardera le pas sur sa soeur cadette, North-Battleford.

L'Etablissement de M. Jules Chave. Machines agricoles.

Il y a deux ou trois semaines, le Curé Normandeau et une équipe 30 bucherons, tous de ses paroissiens, sont allés dans la forêt, abattre le bois nécessaire pour la construction de son église. Ils sont revenus après avoir fait une moisson de billots qui représentent environ 150,000 pieds de bois.

Malheureusement, le permis qu'ils avaient obtenu du bureau des terres mentionnait les sections 19 et 30 commes étant celles sur lesquelles le bois devait être coupé, et par une erreur regrettable, les billots ont été coupés sur la section 20 qui fait partie d'une limite à bois qui appartient au Sénateur Davis de Prince-Albert.

M. le Curé Normandeau est en pourparler avec le Sénateur, pour régler cette affaire.

Dimanche dernier, les Chevaliers de Colomb au nombre d'environ 60 sont allé visiter la ville de St-Albert.

Ils furent dignement reçus à l'Hôtel Astoria. Le propriétaire, ayant été prévenu à temps a fait préparer pour les distingués visiteurs un menu tout spécial.

La plus franche gaité n'a pas cessé de régner durant le déjeuner, et les quelques heures que les Chevaliers de Colomb ont passé aves nos amis de St-Albert.

Les visiteurs étaient enchantés de leur promenade et de la bonne hospitalité canadienne-française qu'ils ont reçue chez notre ami Boudreau.

Grand Banquet offert à l'Hon. Sénateur Roy

(Suite de la première page)

mes adversaires politiques, mais rappelez-vous-en, l'histoire vous dira plus tard qu'elle était vraie.

Nous avons aussi le droit d'être fiers et satisfaits des administrateurs distingués qui ont été appelés à diriger les premiers pas de notre jeune Province.

Ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui, nous permet de bien augurer de l'avenir.

M. le Président, je ne veux pas terminer mes remarques sans offrir l'expression de ma plus sincère gratitude à l'hon. A. J. Rutherford, et à *son collègue distingué*, l'hon. C. W. Cross, qui nous honorent de leur présence.

Tout homme, quel qu'il soit, aurait le droit d'être fier et honoré d'un tel témoignage d'estime et d'appréciation.

Quelles que peuvent être nos convictions politiques, tous nous admettons que l'Hon. Premier Ministre de cette Province a droit au respect et à la reconnaissance des Albertains. Sa belle réputation d'homme intègre et d'administrateur prudent et conciliant lui donnent droit à notre confiance.

L'Hon. C. W. Cross, Procureur-Général de cette Province, a certainement donné un bel exemple d'esprit public, en attaquant les monopoles ,pour sauvegarder les intérêts du peuple.

Messieur, je voudrais énumérer devant vous les actes administratifs et législatifs de notre gouvernement Provincial, mais je n'ose pas, de crainte de me trouver là où je ne veux pas être ce soir, sur le terrain glissant de la politique.

Je vous remercie, M. le Président, de la délicate attention que vous avez eue d'inviter à cette belle fête, les Dames, dont je suis un des plus respectueux admirateurs.

Avant que cette soirée soit terminée, ces charmantes amies auront sans doute réalisé que pour une fois les rôles sont changés et qu'elles auront à exercer à leur tour, une vertue que nous pratiquons toute l'année: écouter les autres sans avoir la chance de placer un seul mot.

Il ne faut pas oublier, M. le Président, et Messieurs, que si nous sommes quelqu'un,nous le devons à la femme; nonseulement à cause de notre naissance,mais aussi à cause de la force morale qu'elle sait si bien nous communiquer à tous les moments difficiles de la vie.

Il a été dit ailleurs que la femme était appelée à jouer un rôle important dans l'édification d'une nation. Pour moi, elle est appelée à jouer ce rôle dans sa famille, au milieu de ses enfants.

En terminant, Monsieur le Président, et mes amis de St-Albert, je veux, *encore une fois*, vous offrir l'expression de ma reconnaissance la plus sincère, pour cetté marque d'estime et d'appréciation que vous me donnez ce soir.

Comme je vous de disais au début de mes remarques, cette démonstration sympathique sera pour moi un encouragement à continuer et à augmenter le zèle que je me propose de déployer pour représenter dignement mes compatriotes à Ottawa.

Dans ma Province, mon rêve est de voir mes compatriotes conserver la place importante qu'ils y occupent déjà et commander l'admiration et le respect des autres races.

L'Hon. M. Rutherford.

L'Hon. M. Rutherford exprime sa reconnaissance pour l'accueil enthousiaste qui lui est fait et fait de grands éloges du Sénateur Roy. Le Sénateur Roy, dit-il, a été admis très jeune au Sénat et on attend de lui de grandes choses, non-seulement dans la Province, mais dans le Dominion en général. Il exprime le plaisir qu'il ressent de parler pour la première fois dans la prospère petite ville de St-Albert, se disant enchanté d'apprendre que 1,100 homesteads avaient été pris dans le district, sur la Pembina et près de la voie du G.T.P.

Le Dr Rutherford dit que son intention première était de faire un discours politique,, mais au moment du départ il avait appris que ce n'était pas un banquet politique. Le Sénateur Roy, dit-il, a parlé en termes trop flatteurs de ce qu'a fait mon gouvernement. Dès le début de son terme d'office, j'ai réalisé que ma tâche n'était pas une sinécure,,mais avec d'aussi excellents collègues, mon travail n'a pas été difficile.

1908 sera une année mémorable dans l'histoire de la Province. Il *y a eu peu de construction* de chemins de fer, dans le passé, mais ce sera tout différent cette année. Le C.P.R. ,construit deux nouvelles lignes dans l'Alberta Centrale et il est certain que les trains du G.T.P. se rendront à Edmonton l'automne prochaine.

La rareté de l'argent s'est fait sentir beaucoup moins dans l'Alberta que partout ailleurs et aucune institution financière n'a été beaucoup affectée. z z z

Il dit son admiration pour Sa Grandeur Mgr Legal et félicite les habitants de St-Albert du bonheur de l'avoir parmi eux, et il espère que la Province le conservera longtemps dans sa haute position d'Evêque de l'Alberta.

Il redit le plaisir qu'il a d'être présent pour honorer le héros de la fête et de rencontrer les citoyens de la prospère ville de St-Albert.

L'HON. C. W. CROSS

L'Hon. C. W. Cross exprime lui aussi tout le plaisir qu'il éprouve d'être au nombre de ceux qui fêtent l'Hon. Sénateur Roy.

Les gens de St-Albert, dit-il, méritent toutes sortes de félicitations pour ce magnifique banquet.

Parlant brièvement des affaires publiques, il cite deux événements:

Il y a quelques années ,toute une discussion s'est élevée au sujet de savoir si on devait envoyer des troupes à la guerre Sud-Afrique, et on peut à peine croire que 7 ans plus tard, le général en chef des Boers est membre d'une conférence coloniale et agit comme conseiller de l'Empire.

Un autre fait qui démontre le genre de relation entre le Canada et la Mère-Patrie, c'est que cette année les Hon. MM. Fielding et Brodeur ont négocié un traité de commerce franco-canadien, tout à fait indépendamment du gouvernement britannique.

L'orateur rend hommage à Sir Wilfrid Laurier, le distingué représentant du peuple Canadien, du libéralisme de tout le Canada.

La nouvelle qu'il y aura des sessions de la Cour du District à St-Albert fut reçue avec de vifs applaudissements. Le gouvernement cherche à diminuer les dépenses des cours de justice et d'autres *améliorations radicales* seront faites dans le système judiciaire de la Province.

H. W. McKENNEY

H. W. McKenney, député à la Législative, représentant le district de St-Albert, rappelle les souvenirs agréables qu'il a conservé de ses anciennes relations intimes alors qu'il résidait à St-Albert.

Parlant de Mgr Legal, il loue les efforts et les services qu'il rend à la population catholique de sa Province, non seulement en matière religieuse et éducationnelle, *mais aussi à la civilisation.*

Dans la Rébellion de 1885, l'évêque de St-Albert et le Rév. P. Lacombe, dans le sud, emmenèrent les *Métis* à ne pas se joindre à la rébellion.

Parlant du Sénateur Roy, il dit tout le plaisir qu'il a de le voir *représenter* dans notre jeune Province, les descendants de la race Française de la vieille Province de Québec. L'orateur paie un tribut de *reconnaissance* à notre premier ministre pour avoir doté notre province d'une université et l'Hon. M. Cross pour la guerre qu'il a entreprise contre les trusts.

M. BOYLE.

Député à la Législature pour le district de l'Esturgeon rappelle les paroles qu'il a prononcées à un banquet qui lui a été offert dernièrement et rappelle la mention qu'il fit de la fondation de la 1e Association libérale qui a été fondée à l'Ouest de Winnipeg, à Edmonton par les jeunes libéraux au nombre desquels se trouvait l'Hon. Sénateur Roy.

La position éminente qu'il occupe aujourd'hui dans la politique canadienne, il la doit à ses compatriotes et à ses brillantes qualités d'homme public.

Il a un bon mot pour les gens de St-Albert qui ont su réunir un aussi grand nombre de délégués venant de toutes les parties du district.

MGR. LEGAL.

Il dit que les questions politiques sont bannies de ce banquet, *mais il suppose qu'on peut parler* un peu de religion. Il veut être *bref, mais veut parler des efforts* que font certaines nations pour séparer l'Eglise de l'Etat .

L'orateur dit que la religion et le gouvernement sont deux pouvoirs inséparables, l'un ne peut bien fonctionner sans l'autre.

Il compare l'utilité de l'Eglise pour les nations à l'utilité des banques pour le commerce. Les banques sont les réservoirs de l'argent *nécessaire aux transactions* financières.

L'Eglise est le réservoir de l'honnêteté et de la justice pour les administrés d'un bon gouvernement.

Il remercie les orateurs qui l'ont *précédé*, des paroles élogieuses qu'ils *ont* eues à *son égard*. Vous vous dites honorés de ma présence au milieu de vous, en retour je vous dirai, Sénateur Roy, que je vous souhaite une longue carrière politique et fructueuse en services qui profitent à nos concitoyens.

M. A. C. HEBERT.

Ex-maire de la ville de St-Albert et qui est le proposeur de la santé des "Old Timers" dit l'isolement des pionniers dans cette vaste prairie de l'Ouest où la femme et la jeune fille étaient à peu près inconnues ce qui explique le fait que nombre de "Old Timers" sont encore célibataires.

M. DAN. MALONEY

M. Dan Meloney raconte les débuts de la culture dans ce qu'aujourd'hui nous appelons la Province de l'Alberta. Il dit que les premiers colons qui cultivaient le blé obtinrent jusqu'à $5. le minot, prix très rémunératif dira-t-on, et qui devait rendre riche en peu de temps ceux qui s'adonnaient à cette culture! Erreur, les fortunes étaient rares, mais tout le monde vivait bien.

M. J. H. PICARD.

Nous parle du temps ou St-Albert ne comptait que quelques cabanes et nous montre le progrès qui s'est opéré depuis.Aujourd'hui nous y voyons de magnifiques magasins à départements et de somptueux hôtels.

Ce que St-Albert est aujourd'hui ce sont les "Old Timers" qui l'ont fait, mais ils n'ont pas été seuls à édifier. Ils ont eu l'aide de cet émigration qui depuis quelques années nous est arrivée.

M. JOHN BLUE

Du "Bulletin" et

M. A. BOILEAU

Du "Courier de l'Ouest" répondent à la santé de la Presse.

Ce dernier parle des débuts de la Presse française dans l'Alberta et dit la part qu'y a prise l'Hon. Sénateur Roy en fondant le "Courrier de l'Ouest", journal qui est appelé à rendre de grands services à nos compatriotes et à l'émigration.

Monsieur J. A. Loiseau proposa alors la santé des dames, la dernière sur le programme.

M. O. ST-GERMAIN

Répondit à cette santé avec l'éloquence qui lui est coutumière.

Il fit remarquer que nous sommes dans une année bisextile et qu'il compte bien sur cette circonstance pour recevoir des offres extraordinaires, offres qu'il se propose d'accepter les yeux fermés.

OUVERTURE DE LA LEGISLATURE DE L'ALBERTA.

Aujourd'hui, à trois heures, a lieu l'ouverture de la troisième session de la première Législature de l'Alberta.

Nous publierons dans notre prochain numéro un compte rendu détaillé de cette importante cérémonie et une traduction du discours du trône.